

# Rapport d'activité des services de l'État en Haute-Corse



# 2011



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET  
DE LA HAUTE-CORSE

---

# PLAN

<b>I. L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT EN HAUTE-CORSE</b> .....	6
<b>I.1.Le développement de l'insertion par l'activité économique</b> .....	7
<b>I.2.Le développement de l'économie agricole</b> .....	9
<b>I.3.Le développement d'une concurrence vertueuse au service de l'économie insulaire</b> .....	13
<b>I.4.Le soutien et le développement de l'emploi féminin</b> .....	14
<b>I.5.La lutte contre le travail illégal</b> .....	17
<b>I.6.Les dotations</b> .....	19
<b>II. L'ÉTAT RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE EN HAUTE-CORSE</b> .....	24
<b>II.1.Adapter le système éducatif au service de la réussite de tous les élèves</b> .....	25
<b>II.2.Garantir l'accès au logement</b> .....	32
<b>II.3.Améliorer les conditions de vie des habitants des zones urbaines sensibles</b> .....	40
<b>II.4.Maîtriser l'immigration et intégrer les populations</b> .....	44
<b>II.5.Assurer le développement harmonieux et la cohésion du territoire</b> .....	46
<b>III. L'ÉTAT GARANTIT LA SÉCURITÉ DES PERSONNES, DES BIENS ET DES RESSOURCES</b> .....	49
<b>III.1.Prise en compte de la prévention des risques professionnels et naturels</b> .....	50
<b>III.2.Concilier protection des populations et développement économique</b> .....	52

---

<b>III.3.Garantir une alimentation sûre et de qualité</b> .....	55
<b>III.4.La sécurité de la chaîne alimentaire</b> .....	59
<b>III.5.La sécurité civile</b> .....	62
<b>III.6.La prévention du risque</b> .....	65
<b>III.7.La sécurisation des loisirs festifs</b> .....	72
<b>III.8.La lutte contre les violences faites aux femmes</b> .....	76
<b>III.9.Le suivi des hospitalisations d'office</b> .....	80
<b>IV. L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET PATRIMONIAL</b> .....	81
<b>IV.1.Contribuer à l'aménagement durable des territoires</b> .....	82
<b>IV.2.Préserver les ressources naturelles</b> .....	92
<b>IV.3.Intégrer le patrimoine architectural comme facteur de développement durable</b> .....	95
<b>V. L'ÉTAT AMÉLIORE SON ORGANISATION ET SON FONCTIONNEMENT AU SERVICE DES USAGERS</b> .....	100
<b>V.1.L'Etat apporte son soutien aux collectivités, aux entreprises et améliore la qualité du service aux usagers</b> .....	101

---



## AVANT PROPOS

*C'est avec plaisir que je satisfais à l'obligation qui m'est faite de vous adresser le rapport d'activité des services de l'État dans le département pour l'année 2011.*

*Il s'agit de l'annexe départementale concernant la Haute-Corse qui est dans les grandes lignes conforme aux grandes orientations du Projet d'Action Stratégique de l'État (PASE) en Corse, pour la période 2011-2013.*

*Organisé par thématique, il retrace l'ensemble des interventions de l'État au cours de l'année écoulée. Il ne peut prétendre à l'exhaustivité mais son ambition est d'offrir les informations utiles et objectives sur l'action de l'État, les principaux dossiers suivis, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus afin de vous permettre de disposer d'une vision précise des actions menées par l'État dans le département au cours de l'année écoulée.*

*L'année 2011 a été tout d'abord marquée par la poursuite de la mise en œuvre effective de la réforme de l'administration territoriale de l'État (réATE), engagée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) dans l'objectif de renforcer l'unité d'action de l'État, de rendre son organisation plus lisible pour l'usager et de rationaliser son fonctionnement.*

*Dans ce contexte de changement profond, les services de l'État poursuivent leurs missions prioritaires :*

- *Accompagner le développement ;*
- *Renforcer la cohésion sociale et territoriale ;*
- *Garantir la sécurité des personnes, des biens et des ressources ;*
- *Accompagner le développement durable ;*
- *Améliorer son organisation et son fonctionnement.*

*Je remercie l'ensemble des services de l'État pour leur implication, au quotidien, dans l'action de l'État au service des habitants du département.*

*Le préfet de la Haute-Corse*

*Louis LE FRANC*

# I. L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT EN HAUTE-CORSE

## I.1. Le développement de l'insertion par l'activité économique

Les structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) sont des structures, associatives ou marchandes, qui œuvrent à l'insertion professionnelle et sociale des demandeurs d'emploi les plus en difficulté (personnes peu qualifiées, demandeurs d'emploi de longue durée) à travers le développement d'activités à caractère marchand. Développer ces structures permet de donner une activité et un emploi à ces personnes dans une structure dont l'activité et le mode de fonctionnement se rapprochent de ceux des entreprises du secteur marchand.

<p><b>ENJEUX</b></p> <p><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>La Haute Corse connaissait un retard certain dans le développement de ces structures. Notamment, elles étaient quasi-inexistantes dans le territoire bastiais. En 2010 et 2011, leur développement, notamment sur Bastia, a été l'un des objectifs importants des politiques d'emploi mises en œuvre par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE.</p> <p>Ce développement devait passer par un accroissement des budgets disponibles, par un meilleur partenariat avec les collectivités locales (Mairie de Bastia, Conseil général, Collectivité Territoriale de Corse) et les partenaires du Service Public de l'Emploi qui interviennent dans ce domaine.</p> <p>C'est ce qui a été fait en 2010 et 2011.</p>
<p><b>POLITIQUES</b></p> <p><b>MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>L'Unité territoriale de la DIRECCTE a donc mis en œuvre les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude permettant de mieux connaître le niveau d'intervention et les priorités des différents financeurs</li> <li>• Une augmentation de ses budgets d'intervention : cette augmentation des budgets de l'Etat (20% en deux ans) a été acceptée par la DIRECCTE au vu du programme de développement défini au niveau départemental</li> <li>• Une amélioration de la coordination avec les différents financeurs à travers la redynamisation d'instances existantes telles que le Comité Départemental de l'IAE</li> <li>• Un appui aux structures pour faciliter leur gestion interne et leur structuration. Cet appui s'est traduit par:             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ une formation sur la réglementation</li> <li>◦ une formation qualifiante pour les personnels permanents (ETI, CIP)</li> <li>◦ l'acquisition d'un logiciel commun permettant une meilleure évaluation de l'accompagnement effectué par la structure.</li> <li>◦ L'encouragement aux structures à se positionner sur le marché économique avec des objectifs annuels. Une action est en cours pour développer la clause d'insertion dans les marchés publics.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>RESULTATS</b></p> <p><b>OBTENUS</b></p>	<p>A ce jour, les éléments suivants peuvent être mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une augmentation du nombre de structures d'insertion par l'activité économique dans le département passé de 4 en 2009 à 18 en 2011</li><li>• et notamment, la création de 3 structures à Bastia</li><li>• un meilleur fonctionnement de ces structures : la création d'un groupement d'employeurs leur permet désormais de mutualiser différents moyens et notamment d'embaucher en commun un conseiller en insertion professionnelle</li><li>• un développement de l'emploi dans ces structures (88 Contrats Uniques d'Insertion en 2010 contre 145 en 2011)</li></ul>
---	---



## I.2. Le développement de l'économie agricole

L'année 2011 a connu des aléas climatiques qui ont fortement perturbé les exploitations agricoles du département de la Haute-Corse (sécheresse, inondations). Sur le plan administratif, ce fut également la première année de la mise en œuvre du nouvel arrêté sur les usages locaux définissant les surfaces fourragères en Corse avec un travail de fond mené en collaboration avec la chambre d'Agriculture et l'office de l'environnement de Corse sur les déclarations de surfaces des agriculteurs.

### A- La télédéclaration des aides PAC

En 2011, la DDTM a poursuivi sa mobilisation pour faire progresser la part des dossiers PAC télédéclarés.

#### 1 - Les déclarations de surfaces

Les déclarations de surfaces basées sur un relevé parcellaire graphique représentent la photographie annuelle de l'occupation agricole du sol. Elles conditionnent l'ensemble des aides individuelles liées à la surface du premier pilier (aides couplées et découplées) et du second pilier (ICHN, CAD, MAE) de la politique agricole commune.

En 2011, le taux de télédéclaration est passé de 28 % à 69 % (1301 dossiers PAC pour 898 TD), alors que la moyenne nationale est de 54 %.

#### 2 - Les primes animales

- **Primes bovines**

Pour la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes -PMTVA -, le taux de télédéclaration est passé de 2 % en 2010 à 94 % en 2011 (532 dossiers PMTVA pour 898 TD).

- **Primes ovines**

Le taux de télédéclaration est passé de 2 % en 2010 à 6 % en 2011 (252 dossiers AO pour 15 TD).

- **Primes caprines**

Le taux de télédéclaration est passé de 0 % à 8% (123 dossiers AC pour 11 TD en 2011).

### B- Les aides directes de la PAC : 1er et second pilier

#### 1 - Indemnité compensatoire de handicaps naturels -ICHN-

Le PDRC prévoit le versement aux agriculteurs de l'ICHN. L'objectif est de compenser les difficultés de production inhérentes à certaines zones rurales économiquement et agronomiquement défavorisées, tout en équilibrant l'occupation du territoire.

En 2011, l'augmentation de l'enveloppe versée (8 M€) s'explique par le non écrêtement des dossiers des éleveurs détenant majoritairement un cheptel ovin-caprin suite à l'annonce du ministre de l'Agriculture en mai 2011.

**2 - Prime herbagère agroenvironnementale -PHAE-**

Le dispositif PHAE2 a pour ambition de préserver des prairies et de maintenir l'ouverture des espaces à gestion extensive. L'objectif est de stabiliser les surfaces en herbe, en particulier dans les zones menacées de déprise agricole et d'y maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement.

En 2011, 14 exploitants agricoles ont contractualisé une PHAE2 pour une surface totale de 415,72 ha et un montant total d'aide annuel sur 5 ans de 157 973,60 €.

**Bilan des aides directes**  
**au titre du premier et second pilier de la PAC**

**Prime à la brebis -PB- puis Aide Ovine -AO- et Aide Caprine -AC- depuis 2010**

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de dossiers payés	282	264	251	378	362
Nombre de brebis primées	70 780	66 899	65 470	64 859	64 798
Nombre de chèvres primées	0	0	0	21 216	20 366
Montant payé	0,84 M€	0,79 M€	0,78 M€	1,5 M€	1,52 M€

**Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes -PMTVA-**  
**Campagne 2011 non close**

Année	2007	2008	2009	2010
Nombre de dossiers payés	597	544	543	510
Nombre d'animaux primés	27 566	25 133	27 899	26 219
Montant payé	6, 72 M€	5,77 M€	6,40 M€	4,20 M€

- Concernant la PMTVA, les départements corses sont en campagne décalée : le dépôt des dossiers 2010 a lieu en novembre 2010 et le paiement en juin 2011.

**Droits à paiement unique -DPU-**

	2008	2009	2010	2011
Nombre de dossiers payés	950	952	1019	996
Nombre de DPU activés	61 510	61 047	68 439	69 450
Montant payé	5 612 000 €	5 704 000 €	8 982 000 €	8 961 072 €

- Concernant les DPU, 2010 avait été, comme 2006, une année de fort découplage correspondant à la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC. 2011 a connu le découplage de 25 % de l'aide couplée à la Prune d'Ente.

**Indemnité compensatoire de handicaps naturels -ICHN-**

	2007	2008	2009	2010	<b>2011</b>
Nombre de dossiers déposés	1097	1059	1055	1062	<b>1060</b>
Nombre de dossiers payés	967	969	972	933	<b>971</b>
Montant payé	6, 27 M€	6, 2 M€	6, 43 M€	7,6 M€	<b>8,0 M€</b>

**Prime herbagère agroenvironnementale -PHAE-**

	2007	2008	2009	2010	<b>2011</b>
Nombre de dossiers déposés	216	175	161	154	<b>188</b>
Nombre de dossiers payés	212	151	158	152	<b>180</b>
Nombre d'hectares primés	6834,87	4838,94	4818,12	4763,74	<b>4770,75</b>
Montant payé	538 074 €	367 759 €	366 183 €	362 044 €	<b>362 577 €</b>

**Prime fruits à coque et prunes d'Ente**

	2010	<b>2011</b>
Nombre de dossiers fruits à coque	44	<b>45</b>
Montant payé	50 012,47 €	<b>47 972,37 €</b>
Nombre de dossiers prunes d'Ente	30	<b>32</b>
Montant payé	1 127 781,22 €	<b>906 487,44 €</b>

- La baisse de l'enveloppe sur la prune d'Ente s'explique par le découplage partiel de cette aide en 2011.

**Bilan des contrôles**  
**relatifs aux aides surfaces et aides animales**

**Contrôles relatifs aux aides surfaces**

	Dossiers présents en 2011	Nombre de dossiers contrôlés sur place	Nombre de dossiers en écart
<b>Total</b>	<b>1301</b>	<b>61</b>	<b>27</b>

**Contrôles relatifs aux aides animales**

Contrôles sur place

<b>Prime à la brebis puis AO/AC à partir de 2010</b>	2007	2008	2009	2010	<b>2011</b>
Nombre de dossiers	290	275	270	378	<b>384</b>
Nombre de contrôles	32	31	27	40	<b>45</b>
% de contrôles	11 %	11 %	10 %	11 %	<b>12%</b>
Contrôles conformes	22	18	25	29	<b>33</b>
% de contrôles conformes	69 %	58 %	92 %	73 %	<b>73%</b>

**Campagne 2011 non close**

<b>Aides bovines</b>	2006	2007	2008	2009	<b>2010</b>
Nombre de dossiers	609	567	566	563	<b>532</b>
Nombre de contrôles	105	117	120	118	<b>111</b>
% de contrôles	17,2%	20,6 %	21,2 %	21,0%	<b>20,8%</b>
Contrôles conformes	74	74	84	95	<b>98</b>
% de contrôles conformes	70 %	63 %	70 %	80%	<b>88%</b>

### I.3. Le développement d'une concurrence vertueuse au service de l'économie insulaire

L'activité du service Protection économique de la DDCSPP s'inscrit dans la réalisation des tâches nationales (TN) visant à remplir les objectifs définis par la directive nationale d'orientation de l'année 2011 ( DNO 2011) fixant comme priorités la réponse aux obligations communautaires de mise en œuvre de plans de contrôles officiels de surveillance des marchés, ainsi que des actions pour veiller à la loyauté des pratiques et à la conformité des produits au bénéfice du consommateur et visant à garantir un fonctionnement loyal des marchés.

**L'objectif poursuivi** consiste à **développer une concurrence vertueuse au sein de l'économie insulaire.**

Cette action est prioritairement réalisée au niveau régional par le pôle C de la DIRECCTE de Corse. Cependant la DDCSPP de la Haute-Corse intervient pour assurer une mission de veille concurrentielle et mener des actions de lutte contre les pratiques déloyales ou illicites. Ces actions permettent d'une part de protéger les intérêts des consommateurs locaux, d'autre part d'assurer un fonctionnement loyal du marché.

<p><b>ENJEUX</b></p> <p><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>Un fonctionnement loyal du marché permet aux entreprises mieux faire face à la concurrence et de se développer, en particulier dans les filières traditionnelles.</p> <p>Cette action est d'autant plus importante que l'insularité est un frein à l'exercice du jeu normal de la concurrence sur l'île.</p> <p>Disparition des pratiques qui portent atteinte au jeu de la concurrence.</p>
<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p><b>Appréciation qualitative et quantitative de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une surveillance a été exercée en vue de la recherche de pratiques anticoncurrentielles dans les secteurs d'activité observés à l'occasion de la réalisation des enquêtes menées par le service. Une fiche d'indice de pratiques anticoncurrentielles a été rédigée sur des faits constatés à l'occasion de la passation d'un marché par un syndicat d'électrification rurale.</li> <li>- Le taux de participation du service aux commissions d'appel d'offres (34 % en 2011) s'est maintenu à un niveau constant et élevé, permettant une observation et la surveillance de l'exercice normal du jeu de la concurrence dans la commande publique. Cette action a également été réalisée au travers de l'examen des marchés observés au titre du contrôle de leur légalité.</li> </ul>

## I.4. Le soutien et le développement de l'emploi féminin

Objectif du PASE : **Soutenir et développer l'emploi féminin**

S'inscrivant dans le cadre de la politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes, l'action prioritaire conduite en Haute-Corse en matière d'égalité professionnelle porte sur la diversification des métiers et emplois occupés par les femmes

<p><b>ENJEUX PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>Outre une faible participation des femmes au marché du travail (taux d'emploi de 50% soit 9 points en dessous de la moyenne nationale en 2006), l'emploi féminin insulaire est caractérisé par <b>une forte concentration professionnelle et sectorielle</b>. Cette polarisation s'effectue notamment sur des postes d'employées et dans les activités de service. Par ailleurs, les femmes représentent 56 % des demandeurs d'emploi en Corse (INSEE décembre 2009),  <b>En Haute-Corse</b>, en décembre 2011, le nombre de femmes demandeurs d'emploi (catégorie A,B,C) s'établit à 4 621 et connaît une hausse de 8% sur l'année (5% pour les hommes). Cette <b>demande d'emploi féminine est concentrée à 88%</b> dans 4 secteurs : commerce, services aux entreprises, services aux personnes et hôtellerie-restauration. Hormis ce dernier les trois autres sont essentiellement occupés par des femmes. (Chiffres 2010-Pôle Emploi 2b)                  Ces caractéristiques «structurelles» de l'emploi féminin nécessitent de créer de nouvelles opportunités pour les femmes en intégrant la question des stéréotypes de genre qui affectent la construction des trajectoires professionnelles féminines depuis l'éducation et l'orientation des jeunes filles, jusqu'à la formation et l'insertion sur le marché du travail.</p>
<p><b>POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>La Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (MDDFE) de la DDCSPP 2B développe sur le champ de l'égalité professionnelle des partenariats avec l'UT-DIRECCTE, Pôle Emploi Haute-Corse, les structures de l'orientation, de la formation et de l'insertion, les Chambres d'Agriculture et des Métiers, les branches professionnelles (Fédération du Bâtiment, Capeb),... Financements 2011 :                  État :BOP 137 (Égalité entre les Femmes et les Hommes,Axe II) : 19 375€                  FSE : 44 600</p>
<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p>Au-delà des dispositifs de droits communs mis en place par l'État, la politique de l'égalité femmes/ hommes a pour objectif majeur de poursuivre les actions en faveur de <b>la diversification des métiers et choix professionnels des femmes</b>. Par ailleurs le <b>soutien aux dispositifs d'insertion par l'économique</b> favorisant l'accès et le retour à l'emploi des publics féminins qui en sont les plus éloignés, tout comme celui à <b>la création d'activité</b> ont été également privilégiés.</p>

	<p><b><u>Diversification des métiers et choix professionnels des femmes</u></b>  <b><i>Séminaire-réflexion «La diversification des choix professionnels et des métiers féminins»</i></b>  Objectifs : sensibiliser les partenaires à l'approche de genre et aux inégalités F/H, favoriser la mise en place d'actions de diversification du choix professionnel, faire remonter des besoins auprès des services de l'État et de la CTC.  Résultats :  - Initialisation d'un travail en réseau , reconduction séminaire annuel  - 25 participants, institutionnels et acteurs (DIRECCTE, Pôle Emploi, Greta, CFA, AFPA, Mission locale, ID Formation , FFBTP 2B, CAPEB-UPA, Cap-Emploi , Conseil Général, ETTIC, MEDEF, Cabinet 2nde Chance, Chambre des Métiers, CCI/IMF, Fongecif Corsica, Éducation nationale)</p> <p><b><i>Formation «Égalité F/H et diversification du choix professionnel »</i></b>  en prolongement du séminaire, (8/12/2011) Bastia,  Résultats: 12 participants (conseillers mission locale et pôle emploi, de formation...)</p> <p><b>Expérimentation du dispositif ACCEGAL – Projet pour faciliter l'accès à l'emploi des publics féminin, vers des métiers qui leur sont traditionnellement étrangers, grâce à l'élargissement de leur horizon professionnel »</b>  Porteur: URGE (Union régionale des Groupements d'Employeurs)  Secteurs/métiers visés: transport, BTP, agriculture, agro-alimentaire, environnement (tri et démantèlement des déchets)  Financements FSE/MDDFE (Bop 137)  Période de réalisation: du 1<sup>er</sup> Février 2011 au 31 juillet 2011  Résultats :  - Mise en place d'outils, de méthodes et d'accompagnement spécifiques  - 22 bénéficiaires: 50% en phase d'emploi (mission sur un poste ou un secteur décloisonné) dont 2 en contrat de professionnalisation / 32% en phase de préparation à l'emploi / 18% n'ont pas suivi le chemin du décloisonnement.</p> <p><b><u>IAE (Insertion par l'Activité Économique)</u></b>  Encore peu de dispositifs d'insertion par l'économique existant sur le département accueillent des femmes. La MDDFE a choisi de soutenir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A TERRA VERDE, jardin maraîcher biologique à vocation d'insertion sociale et professionnelle, commune de Prunelli di Fiumorbo : 8 femmes bénéficiaires.</li> <li>- La création de STELLE, atelier de couture développant le «made in France» conventionné en Entreprise d'Insertion , Bastia : 6 femmes bénéficiaires</li> </ul>
--	--

**Création d'activité**

Soutien à la création de l'antenne Haute-Corse de la **Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE)**, entreprise de l'économie sociale et solidaire, dont l'objectif est de créer des emplois pérennes et de la richesse économique et sociale dans une logique territoriale.

La coopérative permet d'offrir un cadre juridique, économique, social et humain, à des **femmes sans emploi qui souhaitent créer leur propre activité** en évitant l'isolement, en limitant les risques et en leur permettant de viabiliser leur projet et pérenniser leur emploi.

La coopérative permet de tester son activité grandeur nature en vue de créer son propre emploi dans un cadre sécurisé, bénéficier d'un accompagnement personnalisé, être entrepreneur-salarié (CDI) avec possibilité de devenir associé de la SCOP ou d'acquies à terme son autonomie économique en créant sa propre entreprise.

bastia

mardi 5 avril 2011 - page 1

# L'égalité professionnelle : cet éternel combat des femmes

**EMPLOI** Les inégalités sexistes persistent en Corse comme ailleurs. C'est ce qui a motivé l'organisation d'un séminaire pour réfléchir aux métiers féminins de demain

Seulement 50 % des femmes insulaires de 15 à 64 ans ont une activité professionnelle. Ainsi, la Corse - qui tente de rattraper ses retards en la matière - conserve le taux d'emploi le plus faible de toutes les régions françaises. Une réalité qui a motivé la tenue d'un séminaire sur « la diversification des choix professionnels et des métiers féminins », hier, à l'hôtel Ostella. Organisée par la mission départementale aux droits des femmes et de l'égalité de la DDCSPP de la Haute-Corse, cette journée de réflexion a permis de dresser un état des lieux de la situation, aux côtés de nombreux professionnels. Des cas isolés peuvent-ils illustrer l'évolution tangible de la féminisation des carrières en Corse ? Existes-ils des métiers réservés aux hommes ? À cette dernière question, la réponse de Dominique Nadaud, déléguée à la mission départementale aux droits de la femme et des égalités (MDDFE), est sans équivoque. « L'emploi des femmes est concentré sur des secteurs limités tels que le social, l'éducation ou le service à la personne. Il existe véritablement un marché du travail à deux vitesses ».



Des spécialistes de la question des « femmes » et du secteur de l'emploi insulaire se sont rencontrés, hier à l'hôtel Ostella, pour discuter de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. (Photo Gérard Baldochi)

« tous les cerveaux sont variés et ce, indifféremment du sexe ». De plus, la spécialiste ajoute que « le cerveau évolue tout au long de la vie et donc rien n'est joué d'avance ».

**Le bâtiment et l'agriculture conjugués au féminin**

Une affirmation scientifique qui permet de dépasser les idées reçues et peut-être d'ouvrir de nouveaux secteurs d'activités aux femmes. « Il faut absolument leur offrir cette possibilité » martèle Dominique Nadaud qui en partenariat avec la Capep et la Direccte travaille sur des projets d'insertion professionnelle dans le domaine agricole mais également celui du bâtiment qui en Corse, emploie seulement 8 % de femmes.

Pour équilibrer cette situation « arbitraire », il reste à faire évoluer les représentations culturelles. « La conciliation entre le temps professionnel et familial doit, dès lors, être repensée », insiste la déléguée à la MDDFE. C'est d'ailleurs ce qui a été récemment annoncé par Roselyne Bachelot, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale. Et prochainement, trois décrets devraient entrer en vigueur pour inciter les entreprises à s'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes.

**JULIE QUILLICI**

1 : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

**Lutte contre l'enfermement professionnel des femmes**  
L'égalité professionnelle entre hommes et femmes n'est toujours pas d'actualité. Et au regard des dernières statistiques, il existerait « une démar-

che d'enfermement professionnel. L'emploi des femmes est globalement peu qualifié, moins rémunéré et limité à des secteurs à plus faible valeur ajoutée », a expliqué

Dominique Nadaud. Deux chiffres permettent d'étayer ces affirmations : l'écart salarial est en moyenne de 15 % et 85 % des femmes cadres de 30 à 35 ans, ont un diplôme

du supérieur contre 78 % des hommes du même âge. Ainsi, les métiers à responsabilité restent l'apanage des hommes. Des inégalités qui ne prennent

pas en compte les capacités cognitives des actives puisque comme l'a souligné la neurobiologiste Catherine Vidal - directrice de recherche à l'Institut Pasteur -



## I.5. La lutte contre le travail illégal

Le travail illégal constitue un fléau économique et social, dans la mesure où il nie les droits des salariés, (couverture sociale, garantie de bonnes conditions de travail etc.), compromet l'attractivité des métiers concernés et génère une concurrence déloyale entre les entreprises

La lutte contre les différentes formes de travail illégal constitue un enjeu important pour les différents services concernés et ce depuis de nombreuses années. C'est ainsi que de manière autonome ou dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental de Lutte contre le Travail illégal CODAF, les services de Police, Gendarmerie Inspection du travail, URSSAF et MSA notamment, engagent des actions de contrôle dans les entreprises et sur les chantiers, dans différents secteurs d'activité en tenant compte des spécificités touristiques de notre département.

<p><b>ENJEUX</b></p> <p><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>La lutte contre le travail illégal a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de garantir les droits des salariés</li> <li>- de garantir aux entreprises une équité en terme de concurrence</li> </ul> <p>Le travail illégal peut revêtir différentes formes : l'activité dissimulée, l'emploi dissimulé de salarié, le prêt de main-d'œuvre dans un but lucratif, le détournement des règles en matière de prestations de services transnationales.</p> <p>Compte tenu de la forte saisonnalité touristique ou économique dans le département, les efforts des différents services de contrôle se portent notamment dans des secteurs d'activité tels l'hôtellerie/restauration, l'agriculture et le bâtiment</p>
<p><b>POLITIQUES</b></p> <p><b>MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>Chaque service habilité met en place ses objectifs de contrôle en fonction de ses priorités, de son diagnostic ou des orientations nationales qu'il reçoit.</p> <p>La lutte contre le travail dissimulé fait en outre l'objet d'une coordination dans le cadre du CODAF lequel, sur proposition de la DIRECCTE qui assure le secrétariat de sa <i>commission travail illégal</i>, a décidé, en 2011, de prioriser son activité dans les trois secteurs prégnants en Corse que sont le BTP, l'hôtellerie/restauration et l'agriculture et de mettre l'accent sur la recherche de situations infractionnelles en matière de recours aux prestations de services transnationales. Le CODAF s'est en outre donné des objectifs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une augmentation de la verbalisation,</li> <li>• un plus grand nombre de contrôles conjoints à différents services,</li> <li>• une progression du montant des recouvrements opérés par l'URSSAF et la MSA suite au relevé des procédures pénales,</li> <li>• l'application systématique des pénalités OFII pour ce qui concerne l'emploi irrégulier d'étrangers.</li> </ul>

<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p>L'excellente coopération entre les différents services de l'Etat et organismes de recouvrement, fruit d'une longue collaboration, permet chaque année d'améliorer l'efficacité des contrôles. 2011 a vu une augmentation conséquente du nombre des contrôles et de la verbalisation. 91 procédures pénales ont été transmises au Parquet de BASTIA, soit 18 % de plus qu'en 2010. Les secteurs contrôlés restent par ordre d'importance le BTP (44%), l'hôtellerie/restauration (28%) et l'agriculture (10%). les autres secteurs tels le nettoyage, les services, le commerce représentent 18% du taux de verbalisation</p> <p>Pour ce qui constitue les sanctions administratives, 2011 montre, là encore une forte progression du montant des recouvrement appelés par les organismes de sécurité sociale (+ 93% par rapport à 2010)</p> <p>Pour ce qui concerne les contributions dues à l'OFII pour l'emploi d'étrangers dépourvus de titre de travail, la mise en œuvre des sanctions est désormais systématique.</p> <p>D'un point de vue qualitatif, il est à noter l'amélioration de la qualité des constats et procédures pénales lesquelles répondent désormais à des situations infractionnelles de plus en plus complexes, (prêt de main-d'œuvre, recours à des prestations étrangères etc.)</p>
<p><b>ILLUSTRATIONS CONCRETES</b></p>	<p>L'UT de HAUTE CORSE de la DIRECCTE, en soutien à la fonction de contrôle de ses agents, a engagé, au cours de l'année 2011 des partenariats avec des organisations professionnelles de l'hôtellerie/restauration et du Bâtiment, de manière à aider à l'information et la sensibilisation des professionnels sur la thématique « travail illégal ».</p>



## I.6. Les dotations

**Les interventions financières de l'Etat** (dotations de fonctionnement et versements de fiscalité, subventions d'investissement, contrôle budgétaire) **en direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.**

La mise en place en janvier 2011 du nouveau circuit de la dépense lié à l'outil CHORUS, tant pour les diverses DGD que pour les dotations en investissement a notamment nécessité que les élus soient particulièrement sensibilisés sur l'obligation de transmettre des états récapitulatifs de leurs dépenses visés et certifiés par leurs soins et le comptable, indépendamment des factures acquittées et visées par chacun d'eux.

S'agissant de la fiscalité locale et de l'entrée en vigueur effective en 2011 de la réforme de la taxe professionnelle, cet exercice a été également marqué par la mise en oeuvre de deux dispositifs de péréquation (DCRTP et FNGIR) visant, après nouvelle redistribution des ressources fiscales (TH, TASCOM, CVAE, IFER, DMTO), à compenser intégralement les effets liés à la réforme de la taxe professionnelle, le « panier de ressources » 2011 devant correspondre à l'euro près à celui de 2010.

Enfin en ce qui concerne l'exercice du contrôle budgétaire par la préfecture et par chaque sous-préfecture suivant les arrondissements antérieurs à l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2009, les documents budgétaires des 10 collectivités et EPCI, les plus importants, ont été à titre expérimental, soumis à l'avis des services du DDFIP, conformément à l'accord intervenu dans ce sens en début d'exercice.

### I.6.1. Dotations en fonctionnement, allocations compensatrices, dotations globales de décentralisation

Un total de 176 220 668 € a été versé aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale, conformément au tableau ci-dessous, dont notamment:

- 128 140 930 € au titre de la DGF et de ses composantes,
- 17 679 134 € au titre des dotations de péréquation liées à la réforme de la taxe professionnelle et de la compensation relais définitive( fin du dispositif de compensation transitoire mis en place en 2010),
- 3 235 179 € au titre des DGD.

Versements effectués en 2011	
Nature des versements	Montant
DGF 2011 Communes	37 930 832
DGF 2011 EPCI	12 412 392
DGF 2011 Département	65 120 356
DSR 2011	5 220 679
DSU 2011	3 281 135
Dotation nationale de péréquation (DNP)	3 647 659
Dotation élu local 2011	527 877
	<b>128 140 930</b>
DSI 2011	16 848
TIPP (département)	1 920 536
Fonds de compensation de la fiscalité transférée (département)	1 162 399
Compensation relais définitive communes	125 237
Compensation relais définitive EPCI	35 613
	<b>160 850</b>
Compensation pertes bases TP 2011	72 731
FDPTP (payé en 2012)	947 791
FDPTADE	2 001 915
	<b>2 949 706</b>
ALLoc comp Cessions fds commerces –Communes	9 819
ALLoc comp Cessions fds commerces –Département	18 408
ALLoc comp Cessions fds commerces -FDPTADE	3 592
	<b>31 819</b>
Alloc comp (BNC, DCTP, exo fiscalité locale) dépt	3 173 090
Alloc comp (BNC, DCTP, exo fiscalité locale) EPCI	2 775 002
Alloc comp (BNC, DCTP, exo fiscalité locale) Communes	8 436 973
	<b>14 385 065</b>
DGD DEPARTEMENT	2 028 591
DGD PORTS (Département)	117 724
DGD TRANSPORTS SCOLAIRES (CAB)	268 499
DGD CONTRATS ASSURANCES (Communes)	14 653
DGD URBANISME (Communes)	197 619
DGD AERODROME (Communes)	1 915
DGD HYGIENE ET SANTE (Communes)	606 178
Fonds national de péréquation des DMTO	4 179 081
Fonds de soutien aux départements en difficulté	2 447 240
DCRTP DEPT montants déf nov 2011	6 385 837
Redistribution FNGIR DEPT montants déf nov 2011	4 913 807
DCRTP COMMUNES EPCI montants déf nov 2011	2 124 385
Redistribution FNGIR COMMUNES EPCI montants déf nov 2011	4 094 255
	<b>17 518 284</b>
PVA (communes)	12 220
<b>TOTAL GENERAL 2011</b>	<b>176 220 668</b>

## **I.6.2. Dotations en investissement et FCTVA.**

### **I.6.2.A) Dotation d'équipement des territoires ruraux**

Cette nouvelle dotation créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011 et qui résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) s'est élevée à 3 995 851€ .

Les aides à l'investissement accordées aux communes et aux EPCI a porté sur un montant total de travaux de 12 132 993€, réparti sur la base des opérations prioritaires retenues par la commission d'élus comme suit:

- 15,58%: établissements scolaires,
- 48,76%: bâtiments communaux,
- 1,90%: AEP- Assainissement,
- 3,47%: développement rural, touristique et environnement,
- 11,48%: maintien et développement des services publics en milieu rural,
- 18,58%: voirie,
- 0,23% études de faisabilité.

### **I.6.2.B) Subventions exceptionnelles**

Les subventions pour travaux divers d'intérêt local concernent exclusivement les crédits gérés directement par le cabinet du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration. L' attribution de ces aides est effectuée au niveau central par décision du ministre, sur proposition de la commission des finances de l'assemblée nationale ou du sénat.

Le montant des subventions accordées a été de 377 182 € et a porté sur 32 dossiers, soit une diminution par rapport à 2010 ( 48 dossiers).

### **I.6.2.C) Dotations amendes de police**

Depuis 1973, les communes perçoivent une partie des amendes de police en matière de circulation.

Les sommes, destinées au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière, sont réparties au prorata du nombre de contraventions constatées l'année précédente et versées, soit directement aux communes ou à leurs groupement de plus de 10 000h, soit aux départements pour les autres communes.

Au titre de la répartition 2011, une somme de 490 000 € a été attribuée à Bastia, et 400 000 € au conseil général pour établir la programmation des subventions au profit des collectivités concernées.

Par ailleurs, l'article 40 de la loi de finances 2008 a institué une nouvelle affectation du produit des amendes perçues par la voie des radars automatiques au bénéfice des départements.

Cette dotation qui permet d'aider au financement des opérations contribuant à la sécurisation du réseau routier départemental, s'est élevée à 390 000 €.

### **I.6.2.D) FCTVA**

Le total des versements effectués a été de 19 400 000 €, au titre respectivement:

- des plans de relance 2009 et 2010 (règlement des dépenses d'investissement de l'année N-1): 11 900 000 €,
- du droit commun ( règlement des dépenses d'investissement de l'année N-2): 7 500 000 €.

## **I.6.3. Calamités agricoles**

- **Sécheresse 2011**

Dès le début de l'été 2011, les exploitants agricoles ont signalé une baisse de production fourragère importante, consécutive à un déficit hydrique constaté pour le printemps 2011.

La Balagne a connu le déficit le plus marqué de la période avec moins du tiers des précipitations normalement attendues. Le printemps fut le plus chaud depuis 50 ans après 2003 et 2007.

Cette sécheresse a provoqué un déficit fourrager de l'ordre de 70 % en Balagne et de 55 % à 35 % dans les secteurs limitrophes.

Cela a conduit le comité départemental d'expertise à présenter un dossier de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles auprès du comité national de gestion des risques en agriculture. Ce dernier a émis un avis favorable le 15 décembre 2011.

⇒ La DDTM a instruit 630 dossiers de demande d'indemnisation pour une enveloppe de 1,4 M€ versés en février et mars 2012.

La sécheresse a pris fin lors de l'épisode pluvieux des 5 et 6 novembre 2011. Des pluies diluviennes ont touché le centre du département et une partie nord de la plaine Orientale. Des dommages sur les pistes, des clôtures emportées en montagne et des pertes sur les cultures maraîchères en plaine ont été observés. Une procédure de calamité agricole est en cours.

- **Indemnités versées**

Le montant des indemnités versées en 2011 au titre des calamités agricoles s'élève à près de 2,2 M€ (inondations 2008, pertes de récoltes 2009 et 2010).

## I.6.4. La gestion du foncier

### 1 - Contrôle des structures : autorisation d'exploiter

En 2011, la DDTM a accordé 13 autorisations d'exploiter au titre du contrôle des structures. Ces autorisations d'exploiter permettent de donner de la sécurité juridique aux producteurs et éventuellement, en cas de concurrence, de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

### 2 - Association foncière pastorale -AFP-

Les projets d'AFP ou de groupement pastoral visent à remettre en valeur les territoires communaux par l'intermédiaire d'une gestion collective par les propriétaires.

En 2011, une enquête publique a eu lieu sur la commune d'Olcani dans le Cap-Corse (AFP autorisée).

→ AFP autorisées

	Superficie totale	Nombre de propriétaires
AFPA de LENTO	2 301	295
AFPA de MERIA	769	499
AFPA d'OGLIASTRO	203	144
AFPA de LAMA	1 900	197
AFPA de RIVENTOSA	380	449
AFPA d'OLCANI	495	141
GP CASAMACCIOLI	2 600	800 UGB

# II. L'ÉTAT RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE EN HAUTE-CORSE



## II.1. Adapter le système éducatif au service de la réussite de tous les élèves

### II.1.1. La politique en faveur de la jeunesse

Lutter contre l'illettrisme et améliorer la prise en charge des élèves en difficulté.

#### INTERNAT D'EXCELLENCE DE CORTE

**Public :**

Elèves des collèges et des lycées de l'académie de Corse

**Effectif visé :**

nombre de bénéficiaires :

20 élèves, dont 5 issus des quartiers de Bastia et d'Ajaccion relevant de la politique de la ville, situés dans une réelle dynamique scolaire

120 élèves à l'horizon 2015

**Objectif :**

- Permettre à des élèves pour lesquels de bonnes conditions d'études ne sont pas toujours réunies de s'engager dans la voie de la réussite et de viser à l'excellence
- Garantir sur l'ensemble du territoire académique l'égalité des chances de tous les élèves
- Développer le plus grand potentiel de chaque élève

**Description :**

- Un projet pédagogique articulé autour de quatre axes:
  - le renforcement de la filière scientifique
  - le projet de pôle artistique - musique, technique vocale, art dramatique
  - le développement de la pratique physique et sportive et des échecs
  - la pratique des activités culturelles et artistiques - théâtre, cirque -
- Avec comme liens fédérateurs
  - un axe d'éducation aux médias
  - une réflexion sur de nouvelles pratiques d'évaluation (Evaluation par Contrat de Confiance Formalisé)
  - la prise en compte du développement durable

**Actions phares :**

- Création d'un pôle multilingue d'éducation aux médias
- Implication des élèves dans des projets intégrés en sciences et technologie, prenant en compte le développement durable
- Soutien et approfondissement scolaire
- Eveil à la conscience citoyenne et solidaire
- Création d'un espace d'expression culturelle et artistiques
- Le renforcement des liens école/famille

**Moyens humains :**

Enseignants : 3  
assistant d'éducation : 6

Partenaires :

université de Corse  
le conservatoire de musique et de danse de Corse  
la ligue corse du jeux d'échecs  
les associations culturelles, artistiques et sportives du Cortenais

Parrainages :

Professeur Griscelli  
Garry Kasparov

**Moyens financiers :**

2011 – 2012 :  
300 000 euros : CTC  
10 000 euros : rectorats  
300 000 euros : Etat (Education Nationale) salaires

Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances : 7 000 euros

Engagement ANRU : 2 millions d'euros pour l'ensemble du projet

## **II.1.2. L'école de socle commun**

### **ECOLE PRIMAIRE ET COLLEGE DE LURI**

#### **MISE EN PLACE D'UNE ECOLE DU SOCLE COMMUN**

##### **I. L'historique du projet :**

###### **1. Un contexte rural, l'extrémité du Cap Corse, ...**

Marqué par la difficulté sociale et l'absence de structures de soins ou de structures culturelles malgré la présence d'associations très impliquées

Une école primaire bilingue et un collège dont les effectifs ont fortement fluctué au cours des dernières années :

Une école primaire de 4 classes pour 70 élèves, un collège de 146 élèves (110 en 2010- 2011) tous deux classés réussite scolaire

Une école et un collège amenés à scolariser des élèves aux profils très différents :

- ✓ élèves dans une bonne dynamique scolaire, ayant profité des conditions favorable d'une petite école rurale
- ✓ élèves pour lesquels une orientation en SEGPA a été refusée par les familles en raison de l'éloignement de telles structures
- ✓ élèves confrontés à des situations de handicap peu ou mal prises en charge, et tardivement décelées dans le cas des troubles des apprentissages

Le choix de l'inspection académique et du rectorat de maintenir des taux d'encadrement favorables (un H/E supérieur à 1,7 et un E/C de 18 élèves par classe), la contre-partie étant pour les équipes d'apporter des réponses volontaires et efficaces à la problématique de la difficulté scolaire et à celle de l'hétérogénéité des publics

Des équipes conscientes depuis longtemps de l'obligation d'adapter leur enseignement de la manière la plus personnalisée et pour lesquelles le travail à partir des compétences a été une aide reconnue : le projet d'établissement axé sur la différenciation pédagogique s'est construit autour de ces trois exigences :

- personnalisation des enseignements,
- adaptation des pratiques,
- travail par groupes de compétences.

**Une réflexion pédagogique qui s'est trouvée confortée par le contrat passé avec l'inspection académique et le rectorat qui ont maintenu des moyens favorables**

## **2. Des contraintes dont les équipes ont su faire autant d'atouts ...**

**Un travail de formation important** mené dans le cadre d'une démarche globale d'établissement : l'ensemble des équipes, professeurs, mais aussi assistants d'éducation et personnels de la vie scolaire, ont suivi plusieurs journées de formation pour comprendre les difficultés cognitives auxquelles sont confrontés les élèves dyslexiques et s'entendre sur les adaptations pédagogiques qui peuvent favoriser l'entrée dans les apprentissages. Cette démarche a conforté les choix de l'établissement qui a fait de la différenciation pédagogique à travers la personnalisation de l'enseignement et l'adaptation des pratiques les axes forts de son projet.

Un projet structurant pour la rentrée 2012 : la mise en place de **l'Enseignement Intégré des Sciences et de la Technologie** autour duquel se renforceront les liaisons déjà existantes dans de nombreux champs disciplinaires : lecture, arts plastiques, ...

**Le travail par compétences** : l'enseignement est organisé par groupes de compétences dans de nombreuses disciplines : mathématiques, anglais, français, ... Ce choix a permis de placer dans une dynamique de réussite des élèves confrontés à des difficultés liées aux troubles des apprentissages et de leur permettre de construire de vrais projets d'orientation

**Une réflexion approfondie sur les pratiques d'évaluation :** si la pratique de la notation sert à sanctionner le travail des élèves dans la perspective du brevet des collèges et dans celle de l'orientation, une grande part de l'évaluation se fait au sein de la classe à travers la validation régulière des compétences du socle commun, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ou à l'occasion des travaux de groupe, dès la classe de sixième.

**Une habitude de travail partagé entre l'école et le collège :** la proximité des deux établissements mais aussi la volonté d'installer une continuité entre les deux cycles et la présence d'associations culturelles très actives dans le secteur de Luri ont favorisé les échanges dans de nombreux domaines : des concours de lectures, des expositions réunissant des travaux d'écoliers et de collégiens, des projets d'écriture ont permis de fructueux échanges dans le domaine des arts plastiques et du français. En 2011 le thème de la mythologie a sollicité aussi bien l'imaginaire des élèves de l'école que ceux du collège.

### **3. Un établissement dont les choix et le projet pédagogiques semblent confortés par les résultats obtenus :**

#### **Des acquis :**

- Un taux de redoublement quasi nul
- Une validation du socle commun des compétences et des connaissances, réalisée dans des conditions rigoureuses, faisant apparaître des taux de 72%.
- Des résultats au brevet des collèges en forte progression : 86% en 2011
- Une orientation choisie par les élèves qui se voient tous proposer à l'issue de la troisième une affectation en lycée professionnel ou en lycée général

#### **Des axes de progrès :**

- Une adaptation difficile au lycée général et technologique pour quelques élèves même si la majorité trouve rapidement et aisément leur place.
- Un objectif : aider les collégiens de troisième à se projeter dans les comportements et les attitudes attendus d'un élève de seconde.

## **II. Les conditions favorables de l'expérimentation :**

### **1. Une démarche ...**

**Née de la convergence de deux projets** élaborés l'un et l'autre dans le cadre de la liaison école/collège :

- le développement de la démarche d'investigation dans le **premier degré**
- la mise en œuvre de l'Enseignement Intégré des Sciences et de la Technologie dans le **second degré**

**Portée par une réflexion pédagogique** qui très vite a compris l'intérêt de dépasser les cloisonnements traditionnels pour ne faire qu'un seul projet des deux démarches complémentaires et trouver des modes de collaboration entre l'école et le collège

## **2. Une thématique de départ ...**

Posée par les élèves du cycle 3

Reprise par les élèves du cycle 3 et les collégiens dans un prolongement du questionnaire :

Et un point de convergence entre les deux questionnements qui permet de réunir les deux projets dans la construction d'un système d'irrigation.

## **III. L'école du socle commun, une chance pour l'École**

### **1. Les apports : ce qu'elle révèle et qu'elle permet :**

une mise en commun des dynamiques pédagogiques mises en œuvre différemment dans le premier et le second degré

un recensement et une meilleure utilisation des ressources présentes dans chacun des premier et second degrés

une réponse plus adaptée aux besoins recensés chez les élèves

le développement d'une pédagogie de projet

la possibilité de développer le goût pour les sciences à travers une vraie démarche d'investigation qui dote les élèves d'instruments de pensée rigoureux

l'instauration d'une vraie continuité fondée sur les apprentissages entre le premier degré et le collège

### **2. Retour sur l'expérience de Luri :**

Une démarche qui se signale par son pragmatisme et son ancrage dans des situations d'enseignement, au plus près des pratiques concrètes et d'un questionnement de nature exclusivement pédagogique

Une démarche qui sait repérer les opportunités parfois nées des contraintes de la ruralité, de l'isolement géographique (absence des certains professeurs qui favorise les échanges disciplinaires, ...), qui a fait des spécificités et des difficultés de l'établissement autant d'atouts ou de défis à relever à travers la formation et l'adaptation des pratiques pédagogiques

Une démarche qui a su instaurer des relations de partenariat sur le mode de la confiance pour fédérer ce que chaque degré peut apporter afin de faciliter l'entrée dans les apprentissages :

- l'expertise disciplinaire
- la personnalisation des apprentissages
- le travail sur la construction des fondamentaux
- la capacité à mettre en perspective

### 3. Une définition possible pour « l'école du socle » :

Une démarche qui permet de dessiner les contours de ce que pourrait être **l'école du socle** et qui fait apparaître les points forts qu'elle peut représenter, **une école**

qui ne gomme pas les spécificités du premier et du second degré

qui ne nivelle pas par le bas

qui donne au terme primaire sa pleine acception en faisant de l'école du socle « l'école première » à se construisent les compétences, les connaissances, les attitudes fondamentales

mais

qui renforce son degré d'exigence

qui privilégie deux démarches complémentaires

qui donne leur véritable sens aux notions

### 4. Une démarche qui demande à être accompagnée par quelques dispositions particulières relatives ...

aux instances de fonctionnements

aux personnels :

à l'organisation

## II.1.3. Le développement de l'enseignement scientifique

### Une ambition :

Dans le cadre du projet éducatif départemental, la mise en œuvre des cinq axes définis ci-dessous contribue, dans le cadre du projet départemental, à jeter les fondements d'une culture scientifique propre à développer chez les élèves, dès les premières années d'école, une représentation cohérente du monde et une compréhension de l'environnement quotidien au travers d'activités sollicitant au premier chef la maîtrise du langage.

### Une démarche qui :

- ✓ **Prend en compte les observations menées dans les classes** ainsi que celles des résultats des élèves afin de dégager des priorités concernant l'amélioration des compétences des élèves et, parallèlement, d'étendre et d'améliorer la formation des maîtres.
- ✓ **Met en œuvre une vraie démarche d'investigation** fondée sur le développement des capacités d'observation, d'expérimentation et de questionnement afin d'aider les élèves à construire les compétences et les attitudes requises pour s'engager dans une démarche scientifique rigoureuse et construite.

- ✓ **Porte une attention soutenue**, dans le cadre des programmes en vigueur et dans les différentes activités proposées dans le domaine scientifique, **à la maîtrise de la langue** : les temps de formation et d'animation des enseignants permettront d'identifier les situations qui aideront à atteindre plus aisément cet objectif : recherche de productions d'écrits à l'issue de toute séquence scientifique, mise en place d'expositions conçues par les élèves et pour les élèves, meilleure formalisation des contenus pour faciliter le travail de mémorisation ...
- ✓ **Approfondit les partenariats avec différents organismes** ( ONF, INRA, Parc Régional, OCCE, IUFM, Université, ...) afin d'amplifier la diffusion de la culture scientifique et de favoriser la réussite des élèves.
- ✓ **Renouvelle la liaison école/collège** afin d'enrichir à travers ce rapprochement le travail mené autour du développement de la culture scientifique et technologique et profiter notamment de l'opportunité que représente la mise en place en 6ème et en 5ème de l'Enseignement Intégré des Sciences et de la Technologie.

## II.2. Garantir l'accès au logement

Garantir l'accès au logement et l'hébergement des personnes sans abri ou mal logées, développer une stratégie régionale fondée sur le principe du « logement d'abord » est une priorité du PASE

L'importance du locatif saisonnier, le poids des résidences secondaires, l'insuffisance du parc social, les faibles taux de vacances et de mobilité, le manque et le coût élevé du foncier, la hausse des prix qui en découle accentuent la difficulté de se loger des plus démunis,

L'hébergement pour personnes en grande difficulté sociale compte 145 places en Haute Corse, toutes situées en zone urbaine, le manque de T1/T2 ne permet pas de répondre de façon adaptée aux besoins des publics prioritaires, cette situation freine les sorties de CHRS vers le logement,

✓ Cette priorité a été déclinée en 2011 selon les axes suivants,

<p><b>ENJEUX PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>Le pilotage régional de cette politique a été renforcé, une évaluation du dispositif AHI en région a été menée,</p> <p>Le parc hébergement a été stabilisé : la Haute Corse dispose de 89 places de centre d'hébergement et de réinsertion sociale CHRS dont 71 places de CHRS insertion et 18 places de CHRS urgence, le financement des CHRS représente 66% des financements du BOP177</p> <p>Pour pouvoir répondre à la stratégie du logement d'abord la Haute Corse a développé les outils leviers que sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inter-médiation locative, par la captation et la gestion de logements, 26 mesures financées en 2011.</li> <li>• L'accompagnement social vers et dans le logement.</li> </ul> <p>Le service intégré de l'accueil et de l'orientation SIAO a été conforté dans sa mise en place par le recrutement de 2 ETP.</p> <p>Les objectifs à atteindre sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fluidifier les parcours en Hébergement, en diminuant la durée du séjour qui est en moyenne de 6 mois pour les hommes et de 9 mois pour les femmes.</li> <li>• Augmenter les sorties CHRS vers du logement adapté ou de droit commun 33,75 % en 2011, objectif 2014 50% de sorties vers le logement,</li> <li>• Conforter les relations avec les bailleurs sociaux et développer les mesures AVDL,</li> </ul> <p>La mise en place au sein du SIAO d'une commission avec les bailleurs, a facilité l'accès au logement de ménages restés sans solution. Par le diagnostic partagé et la mise en place d'une mesure AVDL a été favorisée la stabilité des ménages et les bailleurs ont été sécurisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la mise en œuvre du projet de l'association le Foyer</li> </ul>
--	--



	<p>de Furiani, par l'extension du CHRS et la création d'une maison relais de 20 places, opérationnalité du projet mai 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie de projet autour d'une création de maison relais de 28 logements ( 37 places ) au couvent St François de capannelle, à Bastia. Le maître d'ouvrage est l'ADRM, le gestionnaire pressenti est l'UDAF, projet opérationnel début 2014.</li> <li>• Réhabilitation de l'accueil de nuit assuré par l'association A Fratellanza à l'ancien Hôpital de Toga , le dispositif passe de 9 places à 13 places en 2011,</li> </ul>
<p><b>POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>DDCSPP,DDTM, DRJSCS, DREAL</p> <p>Les crédits mobilisés par l'Etat sur le BOP 177 en 2011/ 2 056 085€</p> <p>Intervention du PO FEDER sur la réhabilitation du local de Frattellanza à hauteur de 80 000€</p>
<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p>Les crédits du BOP 177 ont été recentrés sur l'objectif du logement d'abord, par le développement des dispositifs leviers que sont l'intermédiation locative, l'AVDL, l'allocation de logement temporaire, la création de places maison relais et le renforcement du SIAO conforté dans sa fonction de coordination et d'observation.</p> <p>SIAO mise en place et utilisation du logiciel Etat, recrutement d'1 assistante sociale et d'1 secrétaire, mise en place d'une commission d'examen des situations les plus difficiles, mise en place d'une commission avec les bailleurs,</p> <p>AVDL : les mois mesures sont passés de 174 à 225 et le taux de sortie vers le logement est de 33,5%.</p> <p>Inter-médiation locative financement de 26 mesures en 2011, 36 logements captés, 37 ménages pris en charge ,ce qui représente 74 personnes.</p>
<p><b>ILLUSTRATIONS CONCRETES</b></p>	<p>Inauguration de l'accueil de nuit de Fratellanza au mois de janvier 2012.</p>

## II.2.1. Les aides publiques au logement

### **II.2.1.A) Les documents de planification d'urbanisme : PLU - CC**

En 2011, la DDTM a participé à l'élaboration de :

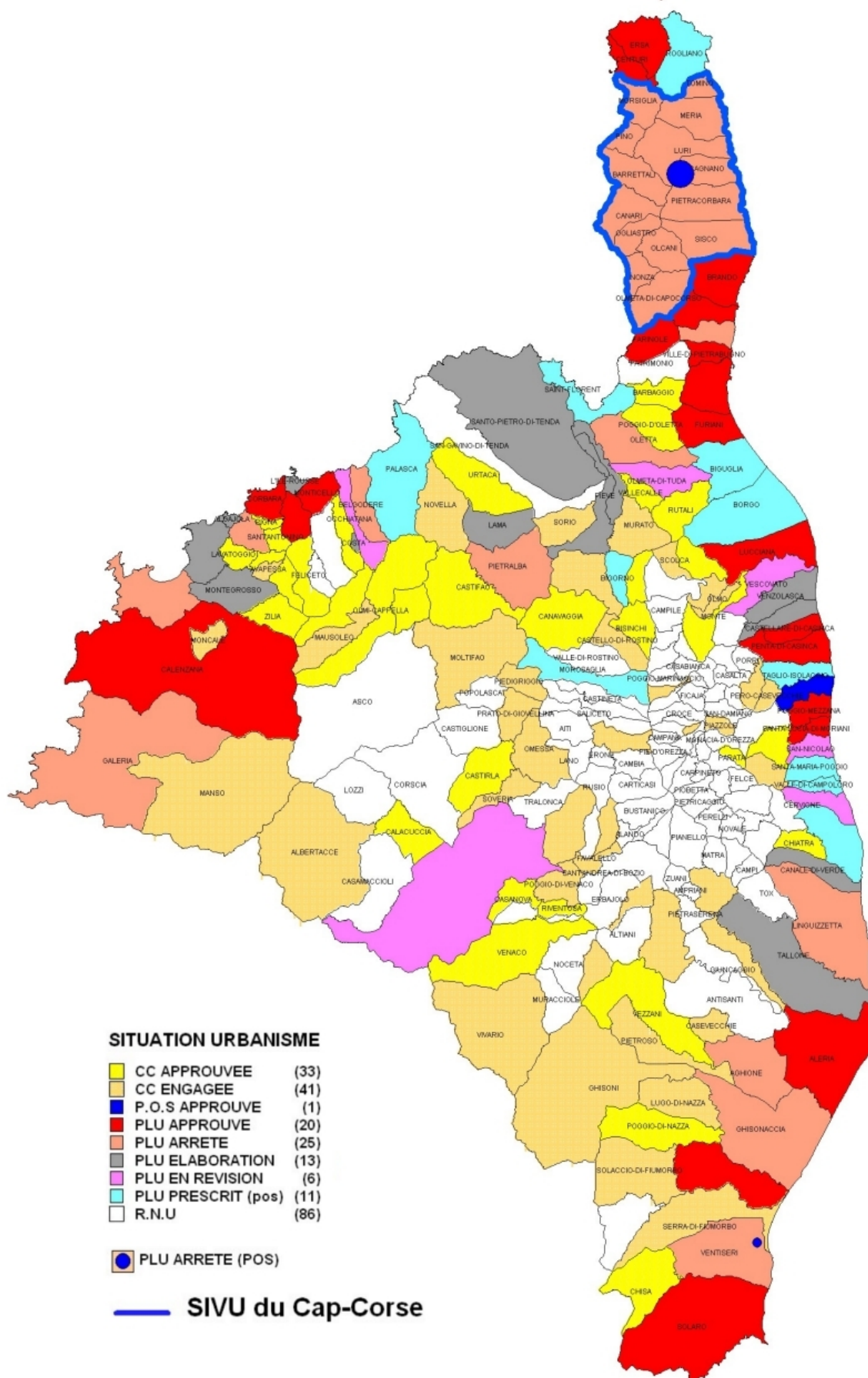
- ◆ 10 plans locaux d'urbanisme -PLU- et 1 PLU intercommunal arrêtés : Aghione, Belgodère, Calvi, Castellare-di-Casinca, Corte, Ghisonnaccia, Linguizzetta, Oletta, San-Martino-di-Lota, Vescovato et les communes membres du SIVU du Cap-Corse.
- ◆ 6 PLU approuvés sur les communes de Furiani, Calenzana, Santa-Maria-di-Lota, Castellare-di-Casinca, Farinole et Brando.
- ◆ 4 révisions ou modifications approuvées des PLU de Furiani, Penta-di-Casinca, Lucciana et Ville-di-Pietrabugno.
  
- ◆ 11 cartes communales -CC- approuvées sur les communes de Calacuccia, Campitello, Casanova, Castifao, Castirla, Chiatra, Olmi-Capella, Parata, Poggio-di-Nazza, Urtaca, Vallecalle.
- ◆ 2 révisions approuvées des CC de Monte et Canavaggia.

Les communes de Pero-Casevecchie, Casevecchie, Prato-di-Giovellina et Focicchia ont initié en 2011 l'élaboration d'une carte communale.

Au total,

- ◆ 96 démarches PLU et CC sont en cours
- ◆ 59 documents sont approuvés, compatibles lois Littoral et Montagne (26 PLU et 33 CC).

## Les documents de planification d'urbanisme Etat d'avancement au 31 décembre 2011



### **II.2.1.B) Les autorisations de construire**

La DDTM instruit les autorisations de construire (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, ...) pour le compte de 232 communes sur les 236 que compte la Haute-Corse.

Elle exerce cette mission en tant que service mis à disposition des communes qui disposent d'un document d'urbanisme approuvé (POS, PLU ou carte communale) et au nom de l'Etat pour les communes qui n'ont pas de documents d'urbanisme et où le règlement national d'urbanisme -RNU- s'applique.

Seules les communes de Bastia, Cervione Occhiatana et Santa-Maria-Poggio instruisent elles-mêmes leurs autorisations d'occupation du sol.

Pour assurer cette mission, la DDTM a mis en place trois centres d'instruction :

- ◆ L'Unité Territoriale Nord, dont le siège est à Bastia, instruit les dossiers sur 111 communes
- ◆ L'Unité Territoriale Nord, antenne de Balagne, installée à l'Ile-Rousse, instruit les dossiers sur 35 communes
- ◆ L'Unité Territoriale Sud, basée à Corte, instruit les dossiers sur 86 communes

Au cours de l'année 2011, cette activité a concerné l'instruction de 5 059 dossiers, dont 3125 pour le permis de construire (PC et DP), répartis sur les trois centres d'instruction de la façon suivante :

- ◆ Centre de Bastia : 2295 dossiers
- ◆ Centre de Balagne, à l'Ile-Rousse : 1408 dossiers
- ◆ Centre de Corte : 1356 dossiers

#### **1 - La réforme de la fiscalité de l'urbanisme**

En 2011, la DDTM s'est particulièrement impliquée dans la réforme de la fiscalité de l'aménagement qui conduira, le 1er mars 2012, à remplacer la TLE, la TDCAUE et la TDENS par la « taxe d'aménagement » et le versement pour sous-densité..

Toutes les communes ont été informées par courrier et ont pu bénéficier d'une demi-journée d'information.

#### **2 - Les énergies renouvelables**

La DDTM est chargée d'instruire pour le compte de L'Etat les demandes de permis de construire -PC- des centrales photovoltaïques au sol et des éoliennes dont l'énergie est destinée à être revendue.

En 2011, 5 PC ont été accordés pour des centrales photovoltaïques (dont 2 modificatifs) représentant une puissance installée supplémentaire de 18 MégaWatts crête. Parmi ces 3 nouveaux projets, celui de Ghisonacia est particulièrement innovant puisqu'il s'agit d'un parc solaire thermodynamique.

### II.2.1.C) Les aides publiques au logement

#### 1 - Le logement locatif social neuf subventionné (PLUS-PLAI) ou agréé (PLS) par l'Etat

Au 31 décembre 2011, le parc locatif social représente 7265 logements, soit 60 % de l'ensemble de la région.

Ce parc se concentre pour l'essentiel sur la ville de Bastia avec 5064 logements, soit 70,6 % du total départemental.

Au regard de l'objectif régional pour la Corse de 350 logements à loyer maîtrisé à financer en 2011, les dossiers de la Haute-Corse ont représenté 153 logements dont 61 PLAI, pour 214 logements financés sur la région. Le total des subventions s'élève à près de 1,9 M€ pour la Haute-Corse.

#### 2 - L'amélioration du parc privé

Les trois priorités nationales de l'Anah reprises au plan local sont, la lutte contre l'habitat indigne, l'aide à la rénovation des copropriétés dégradées et la lutte contre la précarité énergétique.

En 2011, la DDTM a agréé en commission locale d'amélioration de l'habitat -CLAH- les dossiers de 293 logements subventionnés représentant une enveloppe de 1,7 M€ attribuée en totalité.

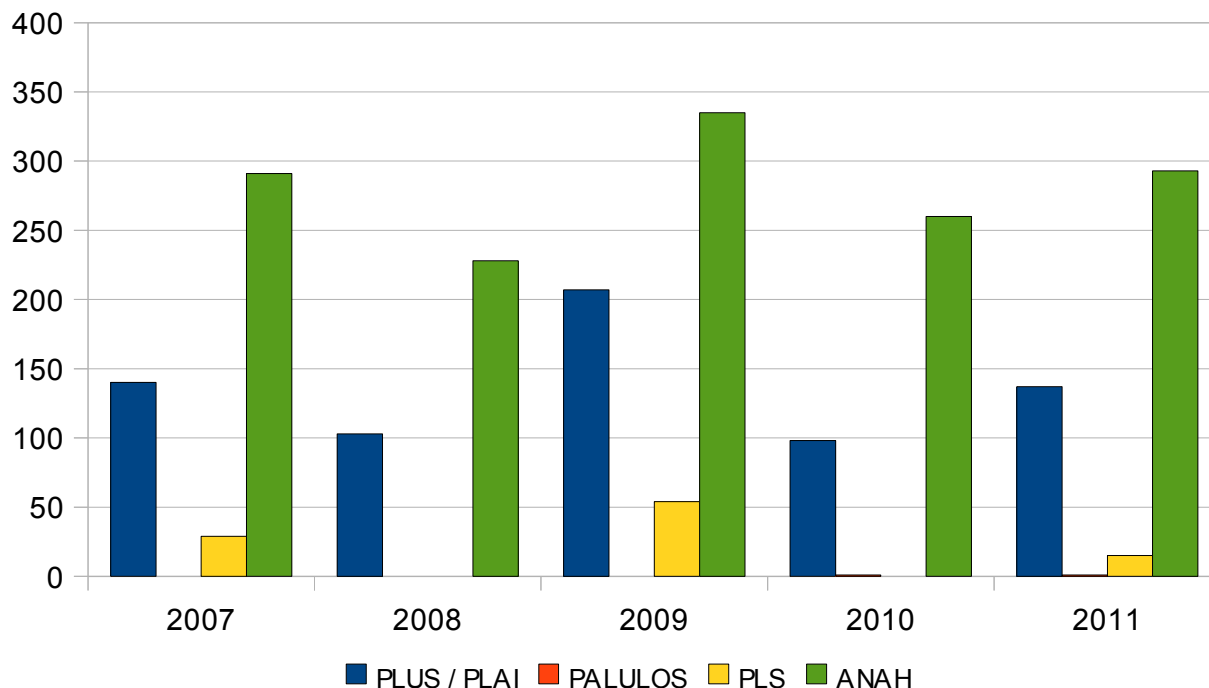
La DDTM a également contribué à la mise en oeuvre de la réforme des aides entrée en vigueur le 1er janvier 2011, avec notamment le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et le démarrage du programme « Habiter mieux », destiné à lutter contre la précarité énergétique. Dans ce cadre, un protocole territorial a été signé entre la communauté d'agglomération du bassin de vie de l'île-Rousse et le préfet de la Haute-Corse, en novembre 2011.

### Les aides à la pierre

#### Évolution des aides depuis 2007 (hors zone urbaine sensible)

Types d'aides	Montants en M€					Nombre de logements aidés				
	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011
PLUS / PLAI	2,5	1,79	4,35	1,79	<b>1,89</b>	140	103	207	98	<b>137</b>
PALULOS	-	-	-	0,0039	<b>0,0039</b>	-	-	-	1	<b>1</b>
PLS	-	-	-	-	<b>0</b>	29	-	54	-	<b>15</b>
ANAH	1,55	1,45	1,86	1,96	<b>1,72</b>	291	228	335	260	<b>293</b>
<b>Total</b>	<b>4,05</b>	<b>3,24</b>	<b>6,21</b>	<b>3,7539</b>	<b>3,62</b>	<b>460</b>	<b>331</b>	<b>596</b>	<b>359</b>	<b>446</b>

### Évolution du nombre de logements aidés depuis 2007 (hors zone urbaine sensible)



#### II.2.1.D) La rénovation urbaine

Dans son rôle de représentation locale de l'Agence nationale de rénovation urbaine -ANRU-, la DDTM assiste la ville de Bastia et ses partenaires (bailleurs sociaux et SEM de Bastia) pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine.

En la matière, 2011 a été marquée par la poursuite des opérations suivantes :

- **Les quartiers sud de Bastia**

Après validation en novembre 2005 par le comité d'engagement de l'ANRU du dossier global, la convention financière pluriannuelle a été signée par les différents partenaires le 28 juillet 2006.

Ce dossier concerne l'un des 189 quartiers prioritaires retenus par l'ANRU. Situé en zone urbaine sensible -ZUS-, il représente un investissement de 98 M€. Deux avenants ont déjà été signés en 2009.

A ce jour, 35 opérations ont été engagées et 44,5 % du montant global des subventions a été versé.

Toutes ces opérations ont été instruites et suivies par la DDTM (construction-démolition de logements, aménagements et équipements structurants, réhabilitation et résidentialisation, ingénierie, ...).

En 2011, un troisième avenant, relatif aux abandons, aux modifications et aux nouvelles opérations, a été préparé. Il prend aussi en compte les recalages de planning et les redéploiements d'économies réalisées sur certaines opérations. Il prolonge la convention initiale d'une année et porte le nombre d'opérations programmées à 44 pour un montant de participation ANRU de 25,8 M€.

Il sera signé début 2012.

- **Le centre ancien de Bastia**

Bien que n'étant pas classé en ZUS, le centre ancien de Bastia présente des caractéristiques identiques à celles d'un quartier prioritaire.

Ce dossier, conduit par la ville de Bastia, a été finalisé au cours du mois de novembre 2007 et transmis à l'ANRU. Il nécessite la mise en œuvre de trois outils et procédures différents mais complémentaires pour le traitement global de l'habitat dans ce périmètre : ANRU, résorption de l'habitat insalubre -RHI- et opération programmée de l'Anah.

Les dispositifs de RHI et d'OPAH renouvellement urbain et copropriétés dégradées sont opérationnels depuis 2008.

La loi Boutin de mars 2009 a mis en place le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés -PNRQAD-.

La ville de Bastia a été retenue, comme 25 autres communes, pour contractualiser son projet avec l'Etat.

Le projet concerne 365 logements : 101 logements démolis, 105 logements neufs produits, 10 acquisitions améliorations (PLAI), 250 logements réhabilités (OPAH).

L'avancement du projet global au 31 décembre 2011 est le suivant :

- ◆ 7 immeubles insalubres ont été traités dans le cadre de la RHI Letteron-Colonnes. 100 % pour la maîtrise foncière, 90 % pour les relogements et 75 % pour les travaux.
- ◆ Au titre des deux OPAH, 40 immeubles et 96 logements (OPAH RU) ainsi que 13 immeubles et 71 logements (OPAH CD) ont été réhabilités.

En 2011, la DDTM a participé à la préparation de la convention PNRQAD qui sera signée début 2012.

Elle a aussi obtenu le financement par l'Anah d'une deuxième RHI, au quartier du Pontetto.

## II.3. Améliorer les conditions de vie des habitants des zones urbaines sensibles

Les actions menées dans le cadre de la politique de la ville ont pour objectif essentiel d'améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires, d'accompagner la mise en œuvre de projets dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé ou du lien social, et favoriser les initiatives associatives dans les quartiers.

A ce titre, la DDCSPP de Haute-Corse intervient par le biais de trois dispositifs :

- 1) Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), quartiers sud et centre ancien
- 2) Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), intervention dans le département
- 3) La dotation de développement urbain (DDU), quartiers politique de la ville et périphérie

<p style="text-align: center;"><b>ENJEUX</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du lien social, ...</li> <li>- Favoriser l'émergence de projets contribuant à la lutte contre la délinquance,</li> <li>- Permettre de renforcer la mixité sociale et améliorer l'offre de service rendu aux habitants.</li> </ul> <p><b>Problématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers défavorisés,</li> <li>- Évaluer en terme d'indicateurs d'impacts les retombées positives pour les bénéficiaires.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>POLITIQUES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>Le service action et veille sociale de la DDCSPP a mis en œuvre les politiques suivantes dans le cadre de la politique de la ville :</p> <p><b>1°) Contrat urbain de cohésion sociale :</b>          Les différentes thématiques de la politique de la ville mises en œuvre par l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) ont pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, en complément des actions de droit commun.          L'enveloppe 2011 s'est élevée à 451.998 € dont une dotation de 81.750 € réservée à la réussite éducative.</p> <p><b>2°) Prévention de la délinquance : le fonds interministériel de prévention de la délinquance</b>          Le FIPD a bénéficié d'une enveloppe de 51.000 €. Il concerne des projets réalisés dans tout le département par des associations ou des collectivités. Les priorités d'intervention sont définies annuellement par circulaire du Secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance. Les orientations prioritaires de la politique de la prévention de la délinquance s'inscrivent dans le cadre</p>



	<p>du plan national 2010/2012 du 02/10/2009. La déclinaison de ce plan est adaptée au contexte local par le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes qui fixe les priorités locales.</p> <p><b>3°) La Dotation de développement urbain :</b>          La ville de Bastia fait partie des 100 communes dont la population est confrontée aux difficultés les plus importantes et la DDU permet d'aider les collectivités bénéficiaires à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendu aux habitants. Le montant de cette dotation versée à la ville de Bastia s'est élevé en 2011 à 692.308 €.</p>
<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p><b>1°) CUCS</b></p> <p>L'appel à projet du CUCS, a permis la mise en œuvre de 79 actions portées par 33 structures (associations de quartiers, collectivités ou institutions) dans les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éducation, et Programme de réussite éducative,</li> <li>- emploi/insertion et développement économique : 12 projets</li> <li>- logement, santé/accès aux soins,</li> <li>- culture et expression artistique,</li> <li>- lien social, citoyenneté,</li> <li>- accès aux droits et prévention des discriminations,</li> <li>- prévention de la délinquance,</li> </ul> <p><b>2°) Le FIPD :</b></p> <p>A permis l'émergence de 11 projets portés par des associations et une collectivité Ces actions ont permis de favoriser la lutte contre les incivilités, les problèmes de délinquance des jeunes par le biais de Chantiers d'insertion, de projets citoyens valorisant les valeurs du civisme mais également par un accompagnement à la réinsertion sociale.</p> <p>Tous les crédits correspondants à ces deux dispositifs ont été engagés et mandatés.</p> <p><b>3°) DDU :</b></p> <p>Sept projets ont été mis en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résorption de la cité de transit,</li> <li>- Accompagnement de 33 jeunes des quartiers prioritaires vers des projets collectifs avec le Club de prévention LEIA,</li> <li>- Piste de BMX,</li> <li>- Animations des quartiers pendant les vacances scolaires,</li> <li>- Accessibilité handicapés quartiers sud,</li> <li>- Fourniture tableaux numériques interactifs et ordinateurs portables pour les écoles primaires,</li> <li>- Restructuration ancien logement et création salle de psychomotricité à l'école Amadei</li> </ul>

<p><b>ILLUSTRATIONS</b></p> <p><b>CONCRETES</b></p>	<p>Parmi les diverses réalisations, deux types de projets innovants et valorisants sont à noter :</p> <p><b>CUCS :</b></p> <p>Dans le domaine de l'emploi et du développement économique, thématiques prioritaires de l'Acse l'émergence de deux types de projets est à saluer et à encourager pour 2012:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre d'un chantier école et de deux ateliers chantiers d'insertion dans le centre ancien, faisant suite à une mission d'accompagnement des acteurs locaux pour le développement des services d'appui la création d'activité ;</li> <li>- Une auto-école sociale permettant de lever les freins à l'embauche, fait apparaître des indicateurs d'impacts satisfaisants dans la mesure où quatre personnes ont obtenu un CDD ou CDI au terme de cette formation pour l'obtention du permis de conduire.</li> </ul> <p><b>FIPD :</b></p> <p>Deux projets répondant aux priorités de la circulaire 2011 du FIPD ont concerné la prévention de la récidive et la préparation des sorties de prison des jeunes, et la réinsertion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantier d'insertion « Réhabilitation de la châtaigneraie » pour 15 détenus en lien avec le centre pénitentiaire de Borgo et le SPIP,</li> <li>- « Création d'un atelier de création audiovisuelle » pour 30 personnes détenues, en lien avec le SPIP, permettant l'acquisition de savoirs-faire, la maîtrise de nouvelles technologies, la responsabilisation.</li> </ul>
---	---

### LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale. Celle-ci entre dans le cadre du Plan National « Santé- Environnement », du plan de cohésion sociale et de lutte contre les exclusions.

La majeure partie des signalements ne relève pas des dispositions du code de la santé publique, mais de la relation propriétaire-locataire et souvent des pouvoirs de police du maire.

Le dénombrement de l'ensemble des dossiers traités fait l'objet d'un récapitulatif dans le tableau suivant :

<b>Procédures administratives conduites en matière d'habitat</b>			
Types de dossiers	arrêtés	immeubles	logements
Nombre de procédures de déclaration d'insalubrité	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>29</b>
Nombre de plaintes pour infraction au RSD ou non décence			<b>18</b>

### **INSALUBRITÉ - POLICE SPÉCIALE DU PRÉFET**

En matière d'insalubrité, le préfet (ARS ou SCHS) exerce une police spéciale fondée sur le code de la santé publique (article L1331-22 et suivants). Cette procédure est mise en œuvre par un arrêté préfectoral.

La Délégation Territoriale de la Haute-Corse de l'ARS de Corse et le service communal d'hygiène de la ville de Bastia sont sollicités, soit par des requêtes de locataires, soit par la commission technique DALO.

Durant l'année 2011, diverses procédures ont été engagées, soit :

- ✓ Un arrêté d'insalubrité mettant fin à l'habitation dans un périmètre insalubre (art L 1331-25 du CSP) ;
- ✓ Un arrêté d'insalubrité mettant fin à l'habitation de locaux impropres par nature (art L 1331-22 du CSP) avec interdiction définitive d'habiter ;
- ✓ Un arrêté de déclaration d'insalubrité au titre des articles L 1331-26 et suivants du CSP ;
- ✓ Actuellement, deux dossiers sont encore en cours d'instruction.

### **HABITAT DÉGRADÉ - POLICE DU MAIRE ET RELATION PROPRIÉTAIRE/LOCATAIRE**

Au cours de l'année 2011, la Délégation Territoriale de la Haute-Corse a traité 18 dossiers relevant à la fois du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et de la « Non décence ». Plusieurs signalements ont entraîné une enquête sur place, les collectivités concernées ont été toutes été saisies pour suite à donner.

Pour ce qui est de la « Non décence », les dispositions de l'article 1719 du Code Civil stipule que « le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments de confort le rendant conforme à l'usage d'habitation ».

Aussi, le locataire a la possibilité de demander à son propriétaire la mise en conformité de son logement. Dans ce cadre, le propriétaire peut éventuellement bénéficier d'aides financières, suivant le type de travaux, de la part de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Faute d'accord entre les parties, le locataire peut s'adresser à la commission de conciliation établie à la DDCSPP ou à celle dépendant du tribunal d'instance.

Enfin, si l'ensemble de ces démarches ne permettent pas aux deux parties d'aboutir, le locataire peut s'adresser au Tribunal d'Instance qui peut prescrire les travaux à réaliser et réduire le montant du loyer.

### **COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERSERVICES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE**

La collaboration de l'ensemble des acteurs départementaux (DDCSPP, DDTM, SCHS de Bastia et CAF) a été recherchée à travers un groupe de travail départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne de Haute-Corse, qui s'est réuni 5 fois en 2011, avec en particulier pour objectif de définir les conditions de création d'un Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

## II.4. Maîtriser l'immigration et intégrer les populations

### II.4.1. Assurer l'intégration des populations immigrées

Afin d'assurer la cohésion sociale et territoriale, l'État agit pour favoriser l'intégration des populations immigrées entrées légalement sur le territoire. Cet objectif inscrit dans le PASE et le PRIPI se décline sur le territoire de la Haute-Corse au travers :

- d'orientations régionales inscrites dans le PRIPI 2010-2012
- d'actions spécifiques à la Haute-Corse

Pour mémoire, quelques éléments chiffrés relatifs à la population du département:

- en 2010, 400 contrats d'accueil et d'intégration signés,
- 56 % des immigrés originaires du Maghreb présents sur le territoire
- plus de 60 % des immigrés relevant du PRIPI résident en Haute-Corse

<p style="text-align: center;"><b>ENJEUX PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>Dans un département où 9,2 % de la population est d'origine étrangère, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'assurer l'accueil des étrangers primo arrivants avec leur entrée dans la société française,</li> <li>• de prévenir les discriminations à leur rencontre,</li> <li>• de les préparer, phase ultime d'une intégration réussie, à accéder à la nationalité française.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>En Haute-Corse, la DDCSPP est chargée de la mise en œuvre et du suivi des actions inscrites dans le PRIPI.</p> <p>En 2011, le montant des crédits alloués à cette politique s'élève à 47 735 € .</p> <p>Les actions engagées se répartissent autour de trois thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage de la langue - 5 actions ont été menées pour un financement de 35 5773 €.</li> <li>• Intégration professionnelle et diversité – 1 action, montant 4 462 € - accès aux droits</li> <li>• Ingénierie et ressources – il s'agit du financement du poste d'agent de développement local et d'intégration (ADLI) pour 7500 €.</li> </ul>

<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En ce qui concerne, l'apprentissage de la langue, 5 ateliers socio-linguistiques ont été mis en place sur l'ensemble du territoire : ils viennent compléter l'offre du GRETA (marché de l'OFII). Ils s'adressent à de petits groupes et ont pour objectif de faciliter l'autonomie et d'améliorer la connaissance de l'environnement. L'assiduité et les retours sont très bons.</li> <li>• Pour l'accès aux droits, il s'agit de faciliter l'accès à l'information sur des territoires où le transport est une difficulté quotidienne et supplémentaire pour les personnes immigrées.</li> <li>• En ce qui concerne le poste d'ADLI, les actions menées ont permis d'agir en direction :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- des populations immigrées en créant du lien, favorisant la rencontre et l'échange, et en les accompagnant dans leur démarche d'intégration.</li> <li>- des institutionnels en leur permettant de mieux connaître les problématiques rencontrées sur le terrain et d'y répondre de façon plus pertinente.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>ILLUSTRATIONS CONCRETES</b></p>	<p>Dans le cadre des missions confiées à l'ADLI, a été réalisé un état des lieux de la situation en Plaine Orientale. Ce diagnostic partagé a permis, dans un premier temps, le croisement des visions d'élus, de professionnels, et du public cible.</p> <p>Il a aboutit à la rédaction de fiches actions spécifiques aux besoins du territoire dont notamment une action atelier « code de la route » permettant d'acquérir les notions de base afin de faciliter l'obtention du permis de conduire et la mobilité, véritable point noir du territoire.</p>

## II.4.2. L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental des gens du voyage pour la Haute-Corse a été approuvé conjointement par le représentant de l'Etat et le président du département en juin 2005.

La création d'aires d'accueil, obligatoires pour les communes de plus de 5 000 habitants, conformément à la loi, s'applique à cinq communes sur le département : Bastia, Biguglia, Borgo, Corte, Calvi.

Seule la commune de Calvi s'est engagée dans ce processus de réalisation d'une aire d'accueil en 2009. Elle a bénéficié à ce titre de subventions d'Etat. Le schéma devra être révisé en 2012.

En 2011, la DDTM a travaillé, aux côtés de la ville de Bastia, sur le plan de financement du projet de construction d'une aire d'habitat pour les gens du voyage sédentarisés sur le site d'Erbajolo.

Ce projet devrait aboutir en 2012.

## II.5. Assurer le développement harmonieux et la cohésion du territoire

### II.5.1. L'observation et la connaissance des territoires

Dans le cadre de son système d'information géographique -SIG-, la DDTM a poursuivi son activité dans le domaine de la connaissance des territoires sur les thèmes suivants :

- **Numérisation des documents d'urbanisme** : la numérisation des documents approuvés consiste à informatiser les textes et documents graphiques des POS, PLU et cartes communales. Ceci permet de pérenniser leur conservation et de les rendre plus facilement accessibles par les autres administrations.  
59 documents ont été numérisés dont 12 au cours de l'année 2011 .
- **Suivi des porter à connaissance** : la partie cartographique des porter à connaissance est fournie aux communes lorsque celles-ci prescrivent la mise en place ou la révision d'un document d'urbanisme.  
Il s'agit ainsi de répertorier toutes les servitudes d'utilité publique qui doivent être prises en compte dans l'élaboration du futur document.  
6 porter à connaissance ont été réalisés ou mis à jour en 2011.
- **Numérisation des périmètres de protection des captages d'eau** : les captages d'eau potable sont entourés de périmètres de protection qui visent à limiter les risques de pollution liés notamment à l'activité humaine. Ces servitudes, représentant 254 captages ont été numérisées en 2011.

### II.5.2. Le schéma départemental de coopération intercommunale

Ce document, arrêté par le préfet de la Haute-Corse le 16 décembre 2011, vise à couvrir intégralement le territoire du département par des EPCI à fiscalité propre et à rationaliser les périmètres des EPCI existants.

Une contribution cartographique a été apportée par la DDTM pour la représentation des différentes étapes d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale.

#### II.5.2.A) L'état de la coopération intercommunale

Au cours de l'année ont été enregistrées :

- **la dissolution** d'un SIVU,
- **la modification des statuts** d'une communauté de communes, d'un SIVOM et de deux syndicats mixtes,

Il résulte de ces mouvements qu'au 31 décembre 2011, l'état de la coopération intercommunale dans le département était le suivant :

<i>Arrondissement</i>	<i>Type de structure</i>					<b>TOTAL</b>
	SIVOM	SIVU	CC	C. AGGLO	SYND. MIXTES	
<i>BASTIA</i>	3	8	1	1	-	<b>13</b>
<i>CORTE</i>	13	17	6	-	6	<b>42</b>
<i>CALVI</i>	2	7	4	-	3	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>11*</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>71</b>

(\*) dont 2 à TPU (Calvi-Balagne et Bassin de vie L'Ile Rousse).

Le nombre de communes couvertes par un EPCI à fiscalité propre est de 133 (soit 56 %), représentant 79,50 % de la population départementale.

### **II.5.2.B) L'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale**

En application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, un schéma départemental de coopération intercommunale ( SDCI ) a été établi avec pour double objectif d'assurer :

- la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sur des périmètres pertinents,
- la rationalisation des structures de coopération intercommunale classiques dans une perspective de réduction.

Le projet de SDCI élaboré par le Préfet a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale( CDCI ) le 29 avril 2011.

Il a été adressé, le 2 mai 2011, pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ceux-ci devaient se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de cette notification. A défaut de délibération dans ce délai celle-ci était réputée favorable.

Le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis recueillis ont été transmis à la mi-août pour avis à la CDCI qui, à compter de cette transmission, disposait d'un délai de 4 mois pour se prononcer.

La CDCI s'est réunie à trois reprises et, par huit amendements approuvés à plus de la majorité des 2/3 de ses membres requise par la loi, a modifié un certain nombre de mesures contenues dans le projet de schéma.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2011, elle a émis un avis favorable sur le projet de SDCI ainsi amendé ( 29 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention ).

Ainsi le schéma arrêté par le Préfet le 16 décembre 2011 prévoit :

- 5 créations de communauté de communes
- 6 extensions de communautés de communes existantes
- 11 fusions de syndicats de communes avec des communautés de communes (4 SIVOM et 7 SIVU)
- 15 dissolutions de syndicats de communes (5 SIVOM, 7 SIVU et 3 Syndicats Mixtes)
- 1 transformation d'un SIVU en Syndicat Mixte.

L'application intégrale de ces mesures devrait conduire à la situation suivante :

<i>Arrondissement</i>	<i>Type de structure</i>					<b>TOTAL</b>
	SIVOM	SIVU	CC	C. AGGLO	SYND. MIXTES	
<i>BASTIA</i>	3	4	2	1	1	<b>11</b>
<i>CORTE</i>	5	9	9	-	3	<b>26</b>
<i>CALVI</i>	1	4	5	-	3	<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>50</b>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, il incombe au Préfet de mettre en œuvre l'ensemble des préconisations du schéma en application des pouvoirs temporaires qui lui sont conférés par les articles 60 et 61 de la loi du 16 décembre 2010.

Dans ce cadre, les projets d'arrêtés préfectoraux portant création, extension de périmètre, fusion ou dissolution d'EPCI seront soumis à l'avis des organes délibérants des communes et groupements intéressés qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut d'accord de la majorité des communes concernées représentant la moitié de la population et jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2013, le Préfet pourra, après consultation de la CDCI, mettre en œuvre les dispositions prévues par le schéma.



III. L'ÉTAT GARANTIT LA  
SÉCURITÉ DES PERSONNES,  
DES BIENS ET DES  
RESSOURCES


## III.1. Prise en compte de la prévention des risques professionnels et naturels

La prévention des risques professionnels et la garantie de la santé sécurité des salariés est un objectif important et permanent des services de l'Inspection du Travail, et ce d'autant que les entreprises de Haute Corse sont, pour l'essentiel, des TPE dépourvues de service interne de sécurité.

Deux thèmes ont été privilégiés en 2011 par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de Haute Corse au sein de laquelle sont désormais fusionnés les différents services d'inspection du travail qui existaient antérieurement :

- la prévention des risques sur les chantiers du Bâtiment
- la prise en compte des risques liés à l'amiante environnemental sur les chantiers de terrassement

### La prévention des risques sur les chantiers du Bâtiment

<p><b>ENJEUX</b></p> <p><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>Le constat opéré sur les chantiers de Bâtiment par l'Inspection du travail depuis de nombreuses années est l'irrespect par les professionnels des règles relatives, notamment, à la prévention des chutes de hauteur.</p> <p>Ce diagnostic a malheureusement été étayé par des accidents du travail graves voire mortels.</p> <p>Dans ce cadre, et depuis 2009, l'accent est mis par les services de contrôle de l'UT de HAUTE CORSE de la DIRECCTE sur le contrôle des chantiers de Bâtiment et la vérification que l'ensemble des protections collectives destinées à préserver les travailleurs des chutes de hauteur sont mises en place.</p>
<p><b>POLITIQUES</b></p> <p><b>MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>Indépendamment des contrôles réalisés sur le terrain par les agents de l'inspection du travail, des contacts sont pris avec les acteurs publics que sont les maîtres d'ouvrage de manière à ce que soient appréhendée, en phase conception des projets, l'évaluation des risques initiés par l'opération à réaliser.</p>
<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p>La présence des services de l'inspection du travail sur le terrain, quelques condamnations pénales exemplaires, la coopération engagée par l'UT de la DIRECCTE avec les services de prévention tels l'OPPBTP, le partenariat réalisé avec l'organisation professionnelle du BTP sur la thématique, montrent à présent leurs effets. La situation, même si elle demeure largement perfectible, notamment en dehors des agglomérations, laisse à penser qu'une prise de conscience des professionnels est en train de s'engager.</p>
<p><b>ILLUSTRATIONS</b></p> <p><b>CONCRETES</b></p>	

## La prise en compte de la prévention des risques liés à l'amiante environnemental sur les chantiers de terrassement

<p><b>ENJEUX</b></p> <p><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>Les risques professionnels liés à des travaux de bâtiment ou de génie civil dans des terrains amiantifères sont connus depuis longtemps et font l'objet depuis plusieurs années de contrôles et de préconisations par l'inspection du travail.</p> <p>Néanmoins, dans le cadre d'un plan interministériel départemental, il a été constaté une prise en compte insuffisante de ces préoccupations par le niveau national. L'enjeu a été en 2011 de veiller à cette meilleure articulation.</p>
<p><b>POLITIQUES</b></p> <p><b>MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>Cette articulation entre l'action locale de l'inspection du travail et les décisions prises par les services centraux du ministère du travail a été centrée sur deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la meilleure prise en compte de la problématique de l'amiante environnemental dans la future réglementation</li> <li>• l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques, à destination des professionnels par l'INRS</li> </ul>
<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p>Ce « rapprochement » entre les préoccupations locales et les décisions nationales n'est pas terminé. Néanmoins, on peut déjà constater à ce stade que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la problématique des travaux en terrains amiantifères est prise en compte dans le projet de nouvelle réglementation ; il est d'ailleurs prévu que des règles spécifiques soient définies par un arrêté ministériel. L'Unité Territoriale de la DIRECCTE a été en contact régulier avec les services centraux du ministère du travail et a pu ainsi, dès le mois de février 2012, expliquer aux professionnels du département le contenu et les enjeux des textes en préparation.</li> <li>• Un guide spécifique à ce type de travaux, destinés aux professionnels, est en préparation à l'initiative du ministère du travail. Il devrait être finalisé en 2012.</li> </ul>

## III.2. Concilier protection des populations et développement économique

L'activité du service Protection économique de la DDCSPP s'inscrit dans la réalisation des tâches nationales (TN) visant à remplir les objectifs définis par la directive nationale d'orientation de l'année 2011 ( DNO 2011) fixant comme priorités la réponse aux obligations communautaires de mise en œuvre de plans de contrôles officiels de surveillance des marchés, ainsi que des actions pour veiller à la loyauté des pratiques et à la conformité des produits au bénéfice du consommateur et visant à garantir un fonctionnement loyal des marchés.

- **Objectif du PASE**

L'Etat garantit la sécurité des personnes, des biens et des ressources

- **Préciser si cette action présente une déclinaison spécifique, au niveau départemental:**

En sus des tâches nationales (TN), le service Protection économique de la DDCSPP de la Haute-Corse réalise des actions dans le cadre de tâches régionales (TR) qui visent à répondre aux préoccupations locales en matière de défense des intérêts des consommateurs, en particulier des actions de vérification des références à la Corse dans la présentation des produits commercialisés sur l'île (fromages et charcuterie principalement) notamment à l'occasion des foires, des actions menées dans des filières particulières ( fruits et légumes, secteur laitier et production fromagère, production vinicole biologique) et l'observation de secteurs d'activité en développement ( comme les autos entreprises et la promotion immobilière).

<p style="text-align: center;"><b>ENJEUX</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>- <b>Les enjeux de l'action :</b> Assurer la protection physique et économique des consommateurs. Nécessité de garantir la protection économique et physique des consommateurs en particulier dans une île où l'insularité impacte le libre échange et le jeu normal de la concurrence.</p> <p>- <b>Les objectifs à atteindre :</b></p> <p>Garantir la loyauté des pratiques commerciales et la qualité et sécurité des produits et services proposés aux consommateurs sur l'île.</p>
<p style="text-align: center;"><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p><b>Appréciation qualitative et quantitative de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des actions programmées pour 2011 a conduit à la réalisation de 355 enquêtes dont 39 relatives à des tâches nationales et 5 relatives à des tâches régionales.</li> <li>- La réalisation de l'ensemble des enquêtes programmées et des interventions menées suite à des demandes particulières ou sur initiative a conduit le service à effectuer 1341 visites d'établissements qui ont donné lieu à 7025 actions de contrôle, soit une moyenne de 5 actions par visite.</li> </ul> <p>Par ailleurs, le service a effectué 259 prélèvements et le taux de couverture des établissements vérifiés en tant que responsables de la première mise sur le marché ( CPMM) s'est élevé à 100 % pour la</p>

	<p>programmation fixée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les interventions ainsi réalisées ont donné lieu à des suites sur 8,2 % des actions de contrôle (notifications d'information réglementaire ou rappels de réglementation) et à l'enregistrement de 45 procédures contentieuses ( 7 délits, 20 contraventions, 12 rapports transmis au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, 5 procédures initiées par le service "sécurité de la chaîne alimentaire" de la DDCSPP et une procédure de service collaborant) principalement pour non-respect des règles d'information du consommateur ou des règles de loyauté.</li> </ul> <p>Par ailleurs, le taux des mesures administratives dans les suites données aux contrôles s'est élevé à 6,88 % (contre 5,36 % en 2010).</p>
<p style="text-align: center;"><b>ILLUSTRATIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CONCRETES</b></p>	<p><b>Événements marquants:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la collaboration interservices pour la réalisation d'opérations de contrôles conjoints notamment à l'occasion de l'Opération Interministérielle Vacances 2011 (contrôles des véhicules commerciaux débarquant des car-ferries sur le port de BASTIA et contrôles routiers de ces véhicules (respect chaîne du froid), contrôles en grande distribution, contrôles en restauration et contrôles d'activité de loisirs sportifs). S'il n'a pas été révélé d'anomalies graves, les contrôles effectués sur les routes ont permis d'intercepter des véhicules légers frigorifiques qui avaient négligé de mettre en marche les unités frigos (68 kilos de marchandises, pâtisseries, produits de la mer, ont été détruits).</li> <li>- Les actions spécifiques réalisées auprès d'établissements précaires, notamment les camionnettes à pizzas. Cette piste était des plus pertinentes puisque les 2/3 des contrôles ont abouti à des injonctions de nettoyage sans délais. Une revisite des établissements a montré que les contrôles ont été persuasifs.</li> <li>- Poursuite de l'action engagée en 2010 sur les foires artisanales où les produits locaux sont valorisés, en vue à la fois d'accompagner les organisateurs dans l'amélioration de ces manifestations et de défendre les intérêts des consommateurs sur la loyauté des transactions qui y sont effectuées.</li> <li>- Actions menées en matière de ventes sauvages. Elles ont concerné principalement le secteur des fruits et légumes.</li> <li>- Dans la continuité de l'action menée les années précédentes, la réalisation de contrôles conjoints interservices sur le GR 20 pour vérifier l'hygiène des refuges et la loyauté des transactions effectuées à partir de bergeries ou par des vendeurs occasionnels. De telles opérations apparaissent nécessaires dans la mesure où le GR 20 est très fréquenté par les touristes et que le service enregistre une augmentation des plaintes dénonçant l'état et les pratiques de certains refuges, gîtes ou commerces se trouvant sur ou à proximité du GR20.</li> <li>- Poursuite des actions de vérification des références à la Corse dans la présentation des produits commercialisés sur l'île (en particulier les fromages, la charcuterie, les fruits et légumes)</li> </ul>

	<p>qui ont encore permis la constatation d'infractions à la réglementation dont certaines ont été relevées par procès-verbal, ce qui démontre la nécessité de maintenir une pression de contrôle dans ce secteur.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Action de contrôle en matière de publicité des prix des carburants qui est constante sur l'année, et soutenue pendant les périodes critiques liées à l'augmentation sensible des prix du pétrole.</li></ul>
--	---

### III.3. Garantir une alimentation sûre et de qualité

Au sein d'un département rural caractérisé par des filières de production typiques, à forte valeur identitaire, l'agriculture revêt une importance particulière en matière d'aménagement du territoire, de liens social et culturel. Les contrôles effectués par le service « Protection Animale Végétale » contribuent à la structuration de ces filières de production.

Les interventions du service portent à la fois sur les productions animales et végétales et ont pour objectif la mise en conformité des exploitations agricoles et industries agro-alimentaires du département par rapport aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Le service intervient également dans la gestion des foyers de maladies animales et végétales qui peuvent avoir des impacts sur la santé publique ou économiques sur les filières.

✓ **Objectif du PASE :**

**Garantir une alimentation sûre, de qualité et disponible pour tous**

La déclinaison spécifique tient au fait que les missions de la DRAAF en matière de protection des végétaux ont été transférées au sein des DDCSPP en Corse

<p style="text-align: center;"><b>ENJEUX PROBLEMATIQUE</b></p>	<p><b>Les enjeux de l'action :</b> Le soutien de l'action des organismes à vocation sanitaire permet de maintenir un dispositif de surveillance réactif et efficient en cas de crise sanitaire.</p> <p>Le renforcement des contrôles liés à la traçabilité des animaux permet de lutter contre la problématique de la divagation animale, et de fait, de réduire les risques liés à l'insécurité routière.</p> <p><b>Objectifs à atteindre :</b> Réalisation de la programmation 2011 contractualisée avec la région. Rappeler le calendrier de mise en œuvre, les échéances. Programmation annuelle</p>
<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p>• <b>Résultats obtenus en 2011 :</b> Contrôles de l'identification/traçabilité des animaux : - 92 contrôles de l'identification bovine en élevage - 28 contrôles de l'identification ovine/caprine en élevage - 14 contrôles de l'identification ovine/caprine hors élevage - 2 contrôles de l'identification bovine hors élevage (abattoir, centre de rassemblement) - Contrôles liés à la conditionnalité des aides PAC : 11 contrôles sur le domaine « Protection Animale » et 13 contrôles sur le domaine</p>

	<p>« Paquet Hygiène- Productions Animales – Substances Interdites »</p> <p>=&gt;78 suivis administratifs de la traçabilité des sorties de bovins (pertes de traçabilité pour les animaux déclarés « morts » sans certificats d'équarrissage et déclarés sortis en « boucherie » sans abattage au sein d'un abattoir agréé)</p> <p>=&gt;15 limitations totales de mouvements des ruminants ont été prononcées sur des exploitations à la suite des contrôles.</p> <p>=&gt;1 procès-verbal dressé pour défaut d'identification de bovins</p> <p><b>Gestions technique des maladies réglementées :</b></p> <p>- Opérations prophylaxies bovines, ovines et caprines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 517 interventions vétérinaires en élevages bovins</li> <li>o 369 interventions vétérinaires en élevages ovins/caprins</li> </ul> <p>Aucun foyer de maladies réglementées n'a été déclaré en 2011. Des alertes sanitaires ont été suspectées pour la maladie de West Nile. La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) a fait l'objet d'une surveillance renforcée avec : 1451 veaux prélevés à l'abattoir pour la recherche viro/séro de la FCO dont 33 se sont révélés séropositifs au Laboratoire Départemental d'Analyses de Haute-Corse (tous négatifs par l'ANSES)</p> <p>-Les vétérinaires sanitaires du département ont été formés et sensibilisés spécifiquement à la problématique de la tuberculose bovine, qui a connu une forte recrudescence depuis quelques années.</p> <p><b>Protection Animale :</b></p> <p>-Animaux de compagnie/centres équestres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o13 instructions de dossiers (avis sur plans Centres équestres, Manifestations, Certificats de Capacités)</li> <li>o20 inspections de centres équestres, détenteurs d'équidés ayant donné lieu à 3 fermetures administratives et 1 procédure de retrait des animaux</li> <li>o 7 inspections d'animalerie</li> <li>o 9 interventions suite à des plaintes ayant conduit à la rédaction de 2 procès verbaux</li> </ul> <p>-Animaux de rente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 8 inspections en ateliers avicoles (poulets de chairs et poules pondeuses)</li> <li>o 9 inspections en élevage bovins/ovins/caprins</li> <li>o 9 inspections des conditions de transport des animaux vivant</li> </ul> <p>=&gt; 2 procédures administrative/pénale ont été engagée pour mauvais traitement sur animaux de rente</p> <p>Pharmacie vétérinaire : contrôles de l'utilisation des médicaments</p>
--	---



	<p>vétérinaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 inspections « pharmacie vétérinaire » en élevage</li> <li>- 2 inspections « pharmacie vétérinaire » en officine vétérinaire</li> </ul> <p><b>Plans d'urgence/gestion de crises</b></p> <p>1 exercice/ formation a été réalisé au cours de l'année 2011. Cet exercice national a permis de tester la réactivité du service en période de crise (exercice CATALPA)</p> <p>29 prélèvements de salade pour la surveillance de la radioactivité suite à l'accident nucléaire de Fukushima.</p> <p><b>Actions Sanitaires en élevage : lutte contre les salmonelles en élevages.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Surveillance « salmonelles » : 4 inspections d'établissement - 8 contrôles officiels en élevage (analyses officielles)- 35 interventions de suivi des autocontrôles.</li> <li>-1 réunion d'information sur le nouveau dispositif prophylactique (interventions prévisionnelles et gestion des prélèvements)</li> </ul> <p><b>Installations Classées pour la Protection de l'Environnement/ Faune sauvage captive</b></p> <p>§ Faune Sauvage Captive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 inspection d'établissement de vente d'animaux d'espèces non domestiques</li> <li>o 1 inspection d'un centre de soins aux animaux de la Faune Sauvage</li> <li>o 2 inspections d'établissement de présentation d'animaux au public</li> </ul> <p>§ ICPE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 contrôles d'industries agro-alimentaires ICPE (Abattoir, ateliers de transformation charcutière et laitière)</li> <li>- 1 contrôle d'élevage ICPE (ferme marine)</li> </ul> <p><b>Protection des végétaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 inspections de distributeurs de produits phytopharmaceutiques</li> <li>- 59 inspections d'utilisateurs de produits phytopharmaceutiques, pour l'essentiel des exploitants agricoles</li> <li>- 16 prélèvements (cerises, pêches, pommes, prunes, olives) pour la recherche de résidus de pesticides</li> <li>- 35 contrôles de pépiniéristes</li> <li>- 73 certificats d'export instruits</li> </ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>- mise en place du nouveau dispositif réglementaire relatif à la Distribution et l'Application des Produits Anitparasitaires (Certiphyto)</li><li>- 30 journées de surveillance spécifique des organismes nuisibles en santé des forêts (nématodes du pin, processionnaire du pin, Matsucoccus feytaudi, cynips du châtaignier)</li></ul>
--	---

## III.4. La sécurité de la chaîne alimentaire

Le service de sécurité de la chaîne alimentaire de la DCSPP2B a pour mission le contrôle de la salubrité des denrées mises sur le marché. Ce contrôle s'effectue sur la base d'une programmation pluriannuelle définie au niveau national sur la base d'une étude de risque.

### Objectif du PASE :

**Garantir une alimentation sûre, de qualité et disponible pour tous**

<p style="text-align: center;"><b>ENJEUX PROBLEMATIQUE</b></p>	<p><b>Les enjeux de l'action :</b> La production agro alimentaire en Haute Corse est la principale valorisation de l'agriculture corse. Le contrôle de sa qualité sanitaire est une obligation européenne afin garantir une alimentation saine et de qualité.</p> <p>Le renforcement des contrôles permet de lutter contre les marchés parallèles et l'abattage clandestin.</p> <p>Objectifs à atteindre : la programmation 2011 contractualisée avec la région était de 772 inspections, plus 225 prélèvements du plan de surveillance et de contrôle des produits.</p> <p>La programmation des inspections est annuelle</p>																								
<p style="text-align: center;"><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p><b>Appréciation qualitative et quantitative de l'action :</b></p> <p><b>Résultats obtenus en 2011 :</b></p> <p>Résultats quantitatifs</p> <p>La programmation 2011 contractualisée avec la région dans ce contexte de changement de méthode était de 772 inspections, plus 225 prélèvements du plan de surveillance et de contrôle des produits répartis de la façon suivante:</p> <table border="1" data-bbox="611 1384 1355 1785"> <thead> <tr> <th></th> <th>Programmés</th> <th>Réalisées</th> <th>Taux de réalisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>120</td> <td>127</td> <td>106%</td> </tr> <tr> <td>Amélioration</td> <td>296</td> <td>236</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>Répression</td> <td>356</td> <td>557</td> <td>156%</td> </tr> <tr> <td>PSPC</td> <td>225</td> <td>216</td> <td>96%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>997</td> <td>1136</td> <td>114%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le taux de réalisation est globalement satisfaisant mais il ne reflète pas l'effort réalisé par les inspecteurs de la chaîne alimentaire car de nombreuses inspections n'ont pu être comptabilisées dans ce nouveau mode de calcul.</p> <p>En fait, 1325 inspections ont été réalisées ce qui correspond à 738 établissements différents comptabilisant 896 ateliers dont les 216 prélèvements du plan de surveillance et de contrôle des contaminants de l'alimentation.</p>		Programmés	Réalisées	Taux de réalisation		120	127	106%	Amélioration	296	236	80%	Répression	356	557	156%	PSPC	225	216	96%	Total	997	1136	114%
	Programmés	Réalisées	Taux de réalisation																						
	120	127	106%																						
Amélioration	296	236	80%																						
Répression	356	557	156%																						
PSPC	225	216	96%																						
Total	997	1136	114%																						

Le service a procédé à 29 prélèvements de lait de brebis et de légumes (SPAV) les jours qui ont suivi l'accident radiologique de Fukushima, sur une période courte (du 21 mars au 28 mai) à la demande de l'IRSN. Ces résultats sont en ligne sur le site.

Les suites de ces inspections se traduisent par 28 notifications de mises en demeure administratives afin de remédier à une non-conformité majeure pouvant entraîner un risque sanitaire, la fermeture de deux établissements administratifs et 4 procès verbaux ont été transmis au tribunal de grande instance de Bastia dont 2 pour abattage clandestin.

Par ailleurs, le service a procédé à la destruction et au retrait volontaire de 603.5 kg de denrées.

Des conventions ont été signées entre les grandes enseignes de la distribution et les associations caritatives afin de mettre à disposition de celles-ci les produits frais et de boulangerie 48h avant la date limite de consommation et de leur destruction. La DDCSPP2B a été un acteur majeur dans l'élaboration de ces conventions

Concernant le service d'inspection à l'abattoir de Ponte Leccia, celui-ci a réalisé 1905 heures d'inspection en 242 jours pour un tonnage de 858 tonnes, ce qui correspond au traitement de 14 000 animaux. Cette inspection a conduit à la saisie de 3 137 pièces ou carcasses d'animaux pour un poids total de 8 136 kg. La liste des lésions découvertes à l'abattoir est envoyée sur demande à chaque éleveur avec un état récapitulatif des saisies effectuées sur leur production.

Espece	Nbre d'animaux	Poids en kg	Poids moyen en kg
BOVIN	2299	321 951,80	140,04
CAPRIN	3200	21 442,30	6,70
OVIN	4050	29 705,30	7,33
PORCIN	2077	219 132,30	105,50
VEAUX	2279	265 804,80	116,63
Total	13 905	858 036,50	

Tableau: Activité de l'abattoir départemental de Ponte Leccia en 2011

Résultats qualitatifs

Les contrôles sur le port de Bastia laissent apparaître que 85 % des véhicules sont conformes à la réglementation. La pression de contrôle exercée depuis 3 ans a permis une amélioration significative des conditions de transport sous température dirigée puisqu'en 2009 seuls 60 % des véhicules étaient conformes.

Un effort conséquent du Département de la Haute Corse dans la gestion de l'abattoir départemental a permis le classement de ce dernier en catégorie II. La délégation de service public attribuée en décembre devra stabiliser son fonctionnement et augmenter les cadences d'abattage afin de répondre aux attentes de professionnels.

	<p>L'évaluation qualitative met en évidence que le fonctionnement des établissements de restauration et de transformation agroalimentaire reste très souvent non conforme à la réglementation concernant la mise en place et l'application des plans de maîtrise sanitaire. Ce constat, déjà réalisé en 2009 et 2010, n'a pas évolué par manque de relais auprès des organisations professionnelles qui pourraient utilement déployer les Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène auprès des producteurs.</p> <p>En 2011, un agrément sanitaire communautaire a été attribué à 10 établissements sur les 89 agréés du département:</p> <p>Filière lait : 1 Transformation des viandes : 2 Produits de la pêche: 5 Restauration sociale: 2</p>
--	--

## III.5. La sécurité civile

### III.5.1. Sécurité et éducation routières

De 2005 à 2010, le département de la Haute-Corse a connu une augmentation continue du nombre de morts sur la route, 19 en 2005, 30 en 2010. L'indice de gravité découlant de la comparaison des chiffres de la mortalité ainsi que des blessés et du nombre d'accidents révélait une aggravation des conséquences des accidents inverse des chiffres de la moyenne nationale. L'action de l'Etat dans ce domaine devait donc être particulièrement forte pour faire diminuer ces trois indicateurs.

En Haute-Corse, invoquer le mauvais état de la route était devenu un mauvais alibi pour expliquer le nombre élevé d'accident.

Le durcissement du barème des suspensions des permis de conduire, en y intégrant le franchissement des lignes continues, la mise en œuvre d'un plan départemental de contrôle routier sur les axes les plus accidentogènes accompagné d'un plan de communication approprié afin d'inciter les conducteurs à changer de comportement a permis de faire diminuer fortement les chiffres précédemment constatés: - 13,8% du nombre d'accidents, - 60% de tués et - 17,5% de blessés.

<p><b>ENJEUX</b></p> <p><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décliner au niveau du département la forte implication de l'Etat en matière de lutte contre l'accidentalité et la mortalité routière,</li> <li>- en conjuguant contrôles systématiques, sanctions fermes et sensibilisation des conducteurs par une communication appropriée,</li> <li>- l'objectif étant de réduire encore les chiffres de l'année 2011</li> </ul>
<p><b>POLITIQUES</b></p> <p><b>MISES EN ŒUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan départemental de contrôle routier sur les axes accidentogènes</li> <li>- Ciblage des infractions: franchissement de lignes continues, alcoolémie, comportements addictifs</li> <li>- Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires</li> <li>- Actions de communication soutenues et réactualisées en fonction des périodes de l'année et des publics concernés.</li> </ul>
<p><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p>Nombre de rétentions de permis de conduire en 2011 : 939 ( 319 en 2009 , 424 en 2010 ) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 180 pour vitesse excessive ( 65 en 2009 , 113 en 2010 )</li> <li>- 335 pour alcoolémie ( 253 en 2009 , 311 en 2010 )</li> <li>- 401 rétentions de permis de conduire pour franchissement de ligne continue</li> <li>- 15 pour usage de stupéfiants</li> <li>- 8 pour dépassement dangereux</li> </ul>

<b>ILLUSTRATIONS CONCRETES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 312 accidents en 2011 au lieu de 362 en 2010 (-13,81%)</li> <li>- 12 tués au lieu de 30 en 2010 (- 60%)</li> <li>- 432 blessés au lieu de 524 en 2010 (-17,56%)</li> </ul>
------------------------------------	---



### 1 - L'accidentologie

L'observatoire départemental de la sécurité routière recueille et consolide les données de l'accidentalité et des comportements infractionnistes qui permettent à la DDTM de réaliser des diagnostics locaux, des analyses d'enjeux, des études et d'en diffuser les résultats, notamment à travers une plaquette détaillée de l'accidentologie.

→ Nombre d'accidents et de victimes de la route

années	accidents	blessés	tués
2007	441	641	23
2008	376	543	24
2009	372	528	27
2010	362	524	30
<b>2011</b>	<b>301</b>	<b>461</b>	<b>12</b>

### 2 - La sensibilisation

Les actions de sensibilisation menées tout au long de l'année 2011 ont concernés les « jeunes » et « l'alcool ». Elles ont été réalisées auprès d'écoles primaires, de tous les collèges mais aussi de l'université de Corse.

⇒ Sensibilisation avec la « piste cycliste » dans les écoles primaires, en partenariat avec la prévention routière

⇒ Réalisation d'un ouvrage bilingue corse/français illustré, sur les différents acteurs de l'accidentologie (pompiers, gendarmes, auteurs et victimes d'accidents) avec le collège de Cervione

⇒ Réalisation d'une affiche sur le thème « sauver des vies » avec le collège de Montesoro à Bastia. Ces affiches ont été placées sur les bus urbains de la communauté d'agglomération de Bastia.

⇒ Organisation d'un débat sur le thème de la sécurité routière avec les étudiants de l'université de Corse.

⇒ Campagne d'information lors des fêtes de fin d'année, sur les dangers de l'alcool au volant.

La communauté d'agglomération de Bastia et le CRIJ de Corse ont collaboré à cette campagne en mettant, le jour de l'An, des navettes gratuites à disposition des jeunes afin d'éviter qu'ils prennent le volant.

Des jeunes ont également été volontaires pour porter des messages forts en matière de sécurité routière auprès d'autres jeunes lors de cette soirée.

## III.5.2. La sécurité portuaire

### **B- La sécurité portuaire**

Dans le domaine portuaire, la DDTM a en charge pour le compte de l'Etat des missions relatives à la police du plan d'eau et à la police des matières dangereuses sur les ports de commerce de Bastia, Calvi et l'Ile-Rousse.

Elle assure pour le compte de l'autorité portuaire (collectivité territoriale de Corse -CTC- pour Bastia et conseil général pour Calvi et l'Ile-Rousse), les missions relatives à la police de l'exploitation (terre-pleins et placement des navires) et à la police de la conservation du domaine public portuaire (protection des ouvrages maritimes).

La convention entre l'Etat et la CTC pour l'exercice de ces missions de police a été signée le 9 novembre 2010 et celle entre l'Etat et le conseil général de la Haute-Corse sera signée en 2012.

#### ◆ **L'exploitation du port de Bastia**

Le port de Bastia, classé port d'intérêt national a été transféré à la CTC en 2004.

En 2011, l'arrêt de la ligne Toulon - Bastia de la Moby Line et les rationalisations d'escales effectuées par les autres compagnies maritimes ont provoqué une contraction du trafic passagers.

Avec 2,3 millions de passagers enregistrés (-9,5 %) pour 2339 escales (-14 %), le port de Bastia reste classé second port français pour le trafic passagers.

Bastia est avec Marseille, un port de référence en Méditerranée pour le transport de passagers.

Le trafic marchandises, au contraire, a été soutenu avec près de 1,9 millions de tonnes, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à 2010.

Le port de Bastia reste largement le premier port de Corse pour le fret.

#### ◆ **L'exploitation des ports de Calvi et de l'Ile-Rousse**

Malgré la contraction du nombre d'escales dû au départ de la SNCM (245 en 2011, -20 %), le port de Calvi a augmenté son nombre de passagers grâce à son activité croisières (228 000 passagers, +14 %).

Le port de l'Ile-Rousse a vu son nombre d'escales diminuer de 17 % (414 escales) pour un total de 370 000 passagers (-9,8 %) en raison de la fin de la ligne du navire à grande vitesse de la SNCM et du retrait d'un navire de la Corsica Ferries.

Le trafic fret sur le port de l'Ile-Rousse a également enregistré une baisse de 14,7 % (135 500 tonnes) par rapport à 2010.



## III.6. La prévention du risque

### III.6.1. La prévention du risque inondation, mouvements de terrain, érosion du littoral

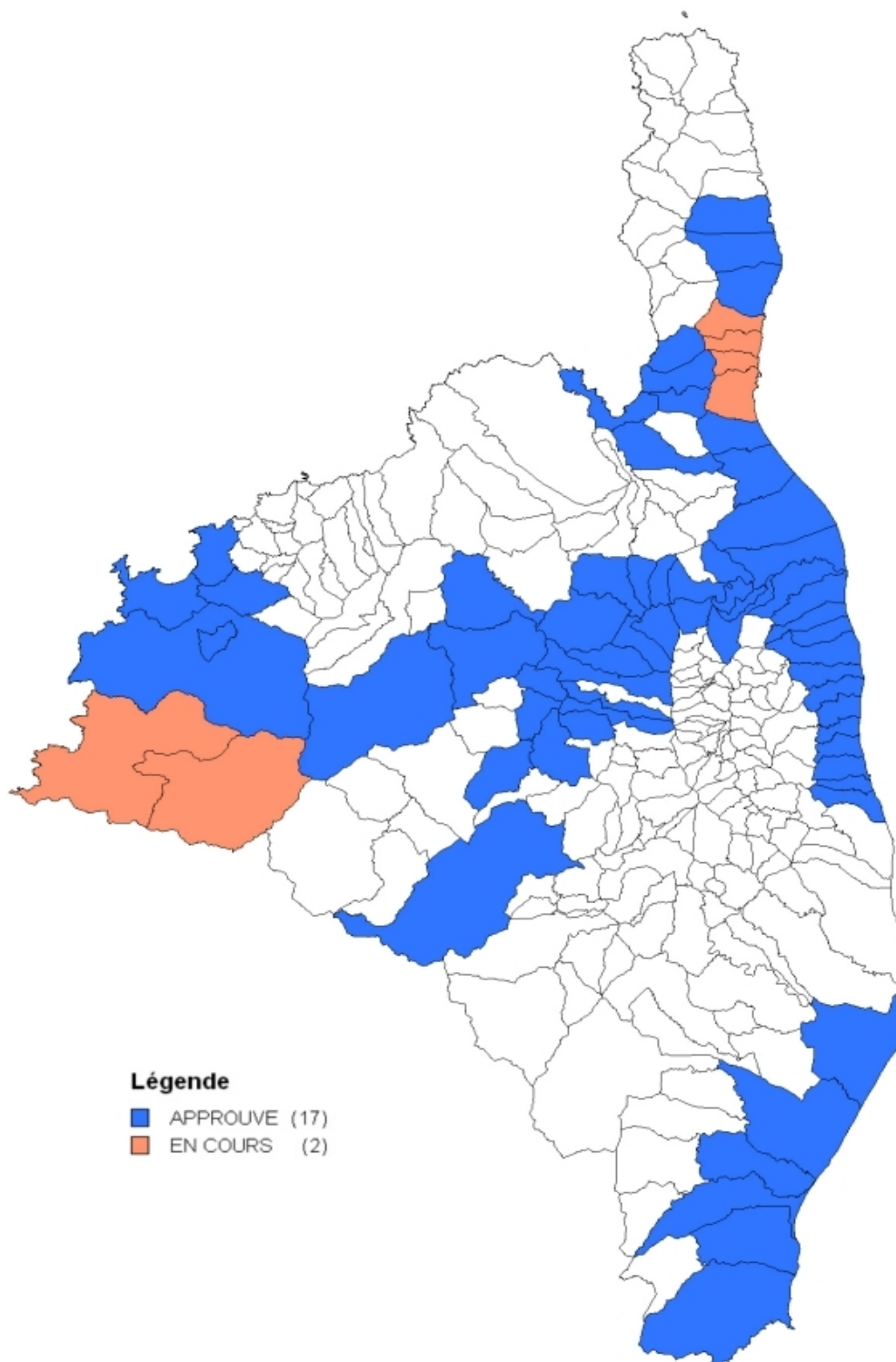
#### III.6.1.A) Les plans de prévention du risque inondation - PPRI -

65 communes sont dotées d'un PPRI approuvé.

2 procédures d'approbation de PPRI ont été instruites en 2011.

- ◆ **PPRI du Fango** : suite à l'annulation du PPRI du Fango par le tribunal Administratif de Bastia, une étude complémentaire, assortie de nouveaux levés topographiques, a été effectuée sur trois secteurs. Cette étude a été réceptionnée en décembre 2009. Le nouveau projet de PPRI a été présenté aux communes de Galéria et Manso et soumis à la consultation des organismes en septembre 2010. L'enquête publique s'est déroulée du 10 janvier au 11 février 2011. Le PPRI a été approuvé le 02 janvier 2012.
- ◆ **PPRI du Grand-Bastia** : la stratégie d'actions pour l'instruction du PPRI du Grand Bastia - communes de la communauté de communes de l'agglomération de Bastia - a été arrêtée en 2009. Elle prévoyait une concertation et une instruction individualisées du PPRI pour chaque commune - hormis pour la commune de Furiani qui est dotée d'un PPRI approuvé. Certaines d'entre-elles ont refusé cette stratégie, ce qui a conduit la DDTM à reprendre la démarche d'instruction initiale. Compte-tenu des délais écoulés depuis la production des études hydrauliques initiales et des nouveaux enjeux apparus durant cette période, des études hydrauliques complémentaires se sont avérées utiles à la reprise de cette instruction. Elles n'ont pu, pour des raisons budgétaires, être engagées qu'en octobre 2010 (marché Egis Eau). La production des résultats de ces études hydrauliques s'est achevée en novembre 2011. La phase de concertation avec les communes sera réalisée en 2012.

### État d'avancement des PPRI au 31 décembre 2011



### III.6.1.B) « L'atlas mouvements de terrain et inondations »

Cet atlas a été élaboré par le CETE d'Aix-en-Provence. Il a été présenté et validé en décembre 2009.

Le programme des études d'aléas est arrêté.

Les études et les réunions de concertation avec les communes de Brando, Corte, Prunelli-di-Fium'Orbu et Bisinchi ont été réalisées en 2010.

Les cartographies d'aléas seront disponibles en début d'année 2012.

Une deuxième phase d'étude a été programmée sur les communes allant de Lucciana à Santa-Maria-di-Lota. Elle débutera au cours du premier semestre 2012.

La réception des études relatives à la caractérisation des aléas retrait gonflement des argiles et l'inventaire des cavités souterraines, a été réalisée en fin d'année 2011.

### III.6.1.C) L'érosion du littoral

La Haute-Corse est sujette à une régression du littoral due à des phénomènes naturels ou anthropiques. Elle est particulièrement accentuée sur la plaine Orientale. Deux grands processus sont responsables de cette évolution du littoral. D'une part, la dynamique globale (faisant intervenir le climat de houle et les courants induits par les vagues et par la circulation générale) et d'autre part, les phénomènes événementiels (tempêtes, surcotes).

Une première phase d'étude de diagnostic des cellules sédimentaires du littoral de la plaine Orientale et d'évaluation de l'érosion a été confiée en 2009 au BRGM. Les résultats de cette étude ont été présentés et réceptionnés en fin d'année 2010.

Un des objectifs de cette étude est de structurer les actions de préservation et de protection de la zone côtière.

En 2011, une seconde phase d'étude visant à caractériser les aléas de submersions marines sur ce même secteur a été confiée au BRGM. L'objectif de cette étude est d'identifier, à l'échelle de la frange côtière de la plaine Orientale, les sites les plus sensibles aux phénomènes de submersions marines et d'évaluer celles de ses communes sur lesquelles un plan de prévention des risques littoraux -PPRL- doit être prescrit à l'occasion de la mise en œuvre du plan de submersions rapides, dont les submersions marines, arrêté par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Cette étude définira le programme des études locales prioritaires à réaliser sur les communes les plus vulnérables en vue d'évaluer les aléas de submersion sur leur territoire.

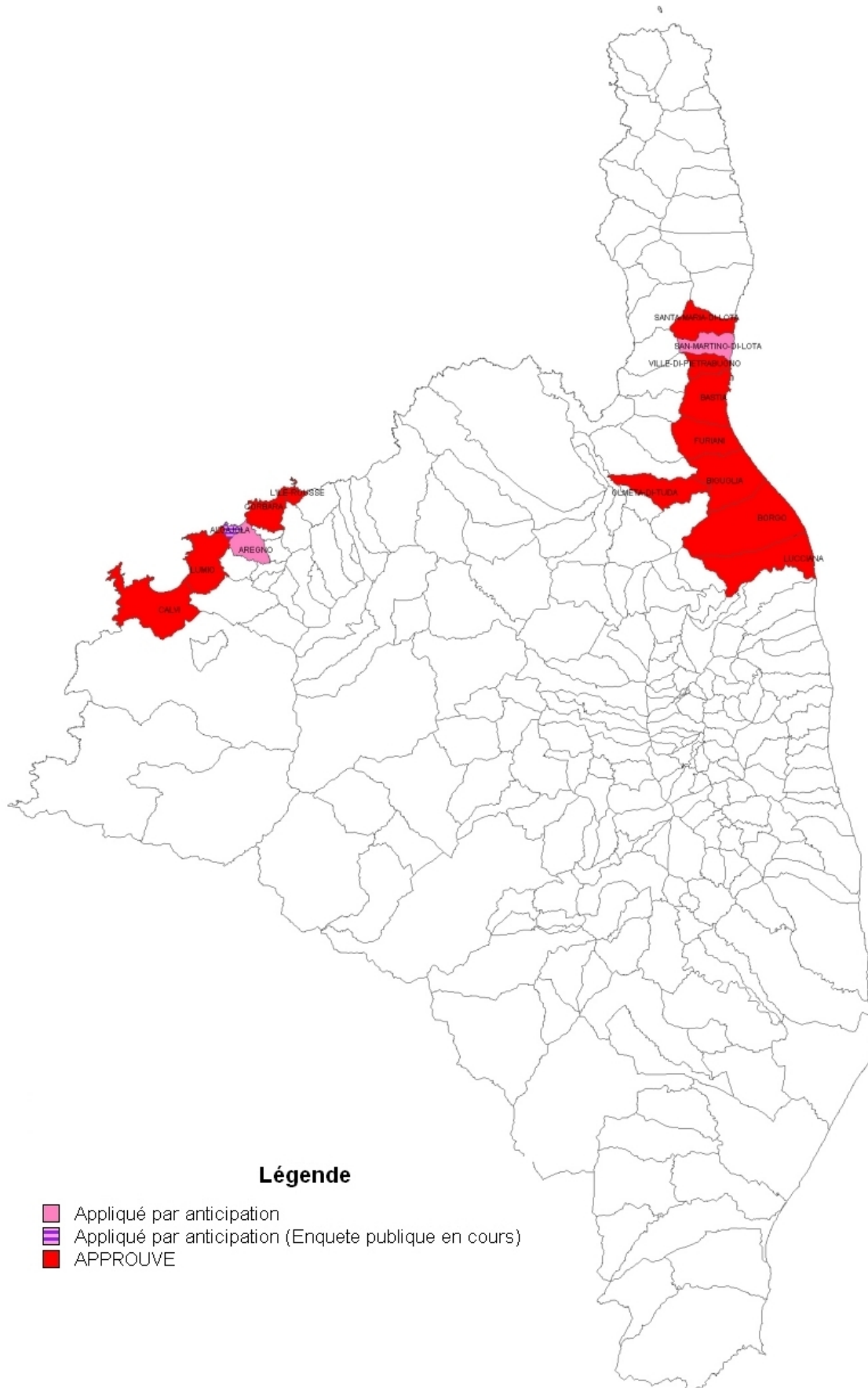


## III.6.2. La prévention du risque incendie

### III.6.2.A) Les plans de prévention du risque incendie de forêt -PPRIF

- ◆ **PPRIF approuvés** : 12 communes sont dotées d'un PPRIF approuvé dont 8 l'ont été en 2011 : Lucciana (11/07/2005), Ville-di-Pietrabugno, Olmeta-di-Tuda (29/10/2010), Corbara (02/11/2010), Bastia, Biguglia et l'Ile-Rousse (31/05/2011), Borgo (09/06/2011), Calvi et Lumio (13/07/2011), Furiani et Santa-Maria-di-Lota (05/09/2011).
- ◆ **PPRIF appliqués par anticipation** : 3 communes sont dotées d'un PPRIF appliqué par anticipation : Algajola, Aregno et San-Martino-di-Lota.  
Ces communes devraient voir aboutir les procédures d'approbation de leur PPRIF en 2012.
- ◆ **PPRIF appliqués par anticipation** : 3 communes sont dotées d'un PPRIF appliqué par anticipation : Algajola, Aregno et San-Martino-di-Lota.  
Ces communes devraient voir aboutir les procédures d'approbation de leur PPRIF en 2012.
- ◆ **PPRIF en cours de modification** : la modification du PPRIF de Calvi a été engagée fin 2011 et devrait aboutir au cours du premier semestre 2012.

## État d'avancement des PPRIF au 31 décembre 2011



### III.6.2.B) Les dispositifs réglementaire et de sensibilisation au débroussaillage (Obligations légales de débroussaillage)

- ◆ **Dispositif de sensibilisation au débroussaillage** : ce dispositif est mis en œuvre par l'Office de l'Environnement de la Corse -OEC- depuis 2006. Il est basé sur trois types de visites : visites de sensibilisation (V1), visites de constat (V2) et visites de verbalisation (V3). Au terme des deux premières visites, il est constaté que 80 % en moyenne des parcelles visitées sont débroussaillées. En Haute-Corse, 33 communes ont été qualifiées de prioritaires au regard du risque feu de forêt. L'action de sensibilisation de l'OEC est conduite prioritairement sur ces communes. En 2011, 3393 parcelles ont été visitées par deux animateurs de l'OEC (3057 V1 et 336 V2).
- ◆ **Dispositif coercitif réglementaire au débroussaillage** : en 2011, les visites de verbalisation (V3) se sont poursuivies sur les communes de Ville-di-Pietrabugno et de Sainte-Lucie-de-Moriani, où le travail de sensibilisation mené par l'OEC était totalement terminé. 16 propriétaires ont fait l'objet d'un procès-verbal transmis au Procureur (application des articles L322-1 et L322-4 du code Forestier). Ces propriétaires sont convoqués systématiquement en gendarmerie, ce qui conduit régulièrement à la mise en conformité.

### III.6.2.C) Les plans locaux de prévention incendie -PLPI

Les PLPI couvrent les secteurs du département les plus sensibles aux incendies de forêts.

Au 31 décembre 2011, sur les 10 PLPI à créer, 4 sont approuvés (Cap-Corse, Bastia-Nebbio, Balagne, Centre-Corse) et 2 sont en cours d'approbation (Fium'Orbu, Vivario-Ghisoni).

La protection opérationnelle de l'ensemble du territoire extrêmement sensible aux feux de forêt se poursuit par la planification, la réalisation des ouvrages et le maillage en points d'eau du département avec le concours des communes et des communautés de communes concernées.

L'activité conventionnée du service des forestiers sapeurs a permis de poursuivre la réalisation des ouvrages prioritaires programmés dans les PLPI et l'entretien de l'existant.

Au 31 décembre 2011, près de la moitié des zones d'appui à la lutte est réalisée sur les secteurs couverts par les PLPI.

### III.6.2.D) Le bilan annuel des feux de forêt

Le bilan est établi à partir de la base de données Prométhée tenue par l'OEC, le SDIS et la Gendarmerie.

Pour la quatrième année consécutive, le bilan de la « saison feu » 2011 s'avère très positif avec seulement 268 ha brûlés (283 ha en 2010, 419 ha en 2009) pour 156 départs de feux (137 en 2010, 271 en 2009).

Néanmoins, sur l'année 2011, l'augmentation du nombre de départs (394 contre 175 en 2010) et des surfaces parcourues (1187 ha contre 322 ha en 2010) est en nette progression.

En effet, la saison 2011 se caractérise par un démarrage précoce (28 juin) et une fin de saison prolongée en octobre. Ainsi le risque important a contraint les autorités à prononcer la fermeture

de massifs le 7 et 8 octobre 2011 mais aussi à interdire l'écobuage jusqu'au lundi 17 octobre 2011 inclus.

Durant la « saison feu », deux feux ont été significatifs : 09 juin à Oletta (30 ha) et 27 août à Luri (50 ha.)

Par contre, des évènements notables ont marqués le quatrième trimestre. Le mois d'octobre a connu un nombre élevé de départs de feux (40) qui ont occasionné la destruction d'une surface importante (400 ha). Un sinistre de 170 ha a même été enregistré en décembre, ce qui a pratiquement multiplié par quatre la superficie brûlée.



◆ **La Cellule Technique d'Investigation sur les Incendies de Forêts -CTIIF-**

Cette structure pluridisciplinaire, (gendarmerie, ONF, pompier, ONCFS) agit sur réquisition du Parquet et a pour mission de localiser et de déterminer la cause de l'incendie et, le cas échéant, de trouver les éléments ou les dispositifs de mise à feu. Elle est restée mobilisable du 1er juin au 31 octobre 2011.

En 2011, 68 incendies (27 en 2010) ont fait l'objet d'une réquisition judiciaire. Pour chacun de ces incendies, un rapport a été établi et transmis au Parquet.



## III.7. La sécurisation des loisirs festifs

L'activité touristique occupe une place déterminante sur le territoire corse et structure une partie de la réalité socio-économique de l'île. Dans ce cadre, l'action de l'Etat s'inscrit ici dans l'objectif de production de sécurité qu'il assure aux personnes et aux biens.

Au plan départemental, cette action est le fruit de dispositifs spécifiques mis en œuvre par les services de la Police et de la Gendarmerie nationale, leur complémentarité étant assurée par la Coordination des services de sécurité en Corse ( CSSI ).

L'agglomération de Bastia, et la Balagne, sont les secteurs où l'on rencontre la plus forte concentration de personnes durant la période estivale. Le golfe de ST FLORENT et la plaine orientale sont également deux zones touristiques fortement appréciées.

Entre le mois de juin et le mois de septembre, de nombreuses festivités et rassemblements entraînent une forte concentration de personnes, sur des périodes plus ou moins longues, et sont susceptibles de générer des faits délictueux de toute nature.

<p style="text-align: center;"><b>ENJEUX</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p><b>Enjeux de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler les flux de personnes, afin de garantir leur sécurité,</li> <li>- Prévenir tout type de délinquance, afin de maintenir le sentiment de quiétude chez les vacanciers ( tranquillité publique ),</li> <li>- Lutter contre l'insécurité routière, en empêchant tout type d'excès (alcool, drogue...)</li> <li>- Garantir l'intervention des secours sanitaires, en maintenant une fluidité de la circulation,</li> <li>- Anticiper et prendre en compte les nouveaux types de rassemblements (beach party), afin d'être présents et de s'adapter aux nouveaux enjeux.</li> </ul> <p>Les services de l'Etat concernés par l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Police et Gendarmerie nationale</li> <li>- En ZGN, tous les moyens humains et matériels du Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Corse sont engagés (BT, PSIG, BR, EDSR, Cellule Renseignement, Brigade Nautique Côtière, Groupe d'Intervention Cynophile), renforcés des effectifs de la gendarmerie mobile (D.S.I.) et de la garde républicaine (poste à cheval).</li> <li>- En ZPN, tous les moyens de la DDSP sont engagés ( Patrouilleurs, Police-Secours, Bac ) renforcés des effectifs de la CRS en déplacement.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p>Appréciation qualitative et quantitative de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action de ces services à l'occasion des grands rassemblements festifs se veut à la fois discrète et efficace. Les dispositifs alternent prévention et répression afin d'optimiser la valeur pédagogique du travail effectué.</li> </ul> <p>De nombreux personnels sont mobilisés pour ces évènements, parfois au détriment d'autres services de surveillance dite générale.</p> <p><b>- Résultats obtenus en 2011 :</b></p> <p>D'une part, ces résultats peuvent être mesurés d'un point de vue</p>



	<p>statistique, à savoir le nombre d'infractions relevées, notamment en matière de contrôles routiers. A ce titre, les actions menées en 2011 à l'occasion de grands rassemblements festifs ont montré la pertinence des dispositifs mis en place, au regard notamment du volume important d'infractions relevées.</p> <p>D'autre part, la mesure de ces résultats peut aussi être exprimée en terme de sentiment d'insécurité et d'évènement judiciaire. Sous cet angle, il apparaît que la période estivale 2011 s'est révélée très calme, et qu'aucun fait ou débordement notable en marge de manifestations d'ampleur n'a pas été relevé par les services de de sécurité.</p>
<p><b>ILLUSTRATIONS</b></p> <p><b>CONCRETES</b></p>	<p>Chiffres, photographies, événements marquants :</p> <p>► Principaux évènements couverts en ZGN :</p> <p>* Festival « Nuit de la guitare » à St Florent (du 16 au 23 juillet) : Présence de la gendarmerie principalement axée sur la sécurisation et la viabilité des axes menant aux festivités.</p> <p>* Festival « Porto Latino » à St Florent (du 03 au 06 août) : 25 militaires engagés deux nuits consécutives, 49 alcoolémies relevées, 25 dépistages stupéfiants réalisés dont 7 positifs).</p> <p>* Festival « Calvi on the rock » ( première semaine de juillet) : Présence dissuasive de la gendarmerie sur les sites de la manifestation et dans des zones reculées, notamment la pinède, pour empêcher tout rassemblement spontané non maîtrisé.</p> <p>* Festival « Techno live » de L'ILE ROUSSE : présence dissuasive et maintien d'une capacité d'intervention.</p> <p>► Principaux évènements couverts en ZPN :</p> <p>* Surveillance de 5 « beach party » en sortie sud de Bastia, contrôles alcoolémie et stupéfiants systématiques en périphérie de ces rassemblements.</p> <p>Ont été engagés 38 fonctionnaires de police, qui ont procédé à 87 dépistages.</p> <p>* Surveillance de la place principale de Bastia, la Place St Nicolas, lieu de nombreux rassemblements de grandes foules au cours de l'été ( Fête Nationale, concerts NRJ...)</p>

Obligation de sécurité et de qualité active pour les accueils collectifs de mineurs.

Par ailleurs, le service Loisirs et vie civique de la DDCSPP2B intervient dans les domaines de la jeunesse, des sports et de la vie associative dans une démarche de cohésion sociale.

**Objectif du PASE :** Garantir des accès aux loisirs sur le territoire dans une démarche de qualité éducative et de sécurité

<p style="text-align: center;"><b>ENJEUX</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p><b>Les enjeux de l'action :</b> Le code de l'action sociale et des familles pose une obligation de sécurité et de qualité éducative pour les accueils collectifs de mineurs. Le code du sport est attentif à la connaissance des structures de loisirs sportifs sur le territoire et à leur veille réglementaire.</p> <p>Promouvoir la qualité éducative et accompagner les structures de loisirs est essentiel sur un contexte îlien</p> <p>Suivi administratif des structures de loisirs jeunesse et sports, contrôles et conseils à l'occasion de journées thématiques ou de suivi pédagogique, actions de prévention pour des loisirs sécurés et de qualité</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre, échéances :</b> tout au long de l'année avec une spécificité OIV pour l'aspect sécurité des structures de loisirs sportives</p>
<p style="text-align: center;"><b>RESULTATS OBTENUS</b></p>	<p><b>Appréciation qualitative et quantitative de l'action :</b> <b>Résultats obtenus en 2011 :</b></p> <p><b>- Quantitatif :</b> Accompagnement réglementaire et pédagogique de 29 accueils collectifs de mineurs de Haute-Corse dont 21 visités 46 visites et contrôles d'accueils collectifs de mineurs en période estivale 6 visites de formations au BAFA 58 établissements sportifs ou de loisirs contrôlés en visant particulièrement ceux travaillant avec des accueils collectifs de mineurs (parcours accrobranche, activités nautiques) 84 manifestations sportives instruites 18 contrats éducatifs locaux suivis pour un total de 76 300 euros répartis sur des territoires de proximité. 18 postes Fonjep en soutien à des projets associatif en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire 9 postes de secours soutenus sur les plages de Haute-Corse par une aide financière de 10 000 euros 11 agréments d'associations en sport 7 agréments d'associations pour l'éducation populaire et la jeunesse Plus de 900 associations reçues ou conseillées dans le cadre du greffe des associations pour l'arrondissement de Bastia Un suivi d'homologation pour l'enceinte sportive de Furiani</p> <p><b>- Qualitatif :</b> Baisse des incidents et accidents. Meilleure méthodologie des professionnels des loisirs (projet pédagogiques, fiches action, plan professionnel de prévention des risques...) Soutien favorisant l'accès aux loisirs éducatifs dans des zones rurales à l'occasion d'actions innovantes (accueil de loisirs multi-sites dans le Nebbiu, action éducative à partir de la construction d'un bateau à voile latine). Près de 10 000 enfants accueillis en accueil de loisirs</p>

	<p>collectifs à l'occasion de temps extrascolaires pour le département de la Haute-Corse. Les contrats éducatifs locaux ont favorisé l'accès à des loisirs extrascolaires pour près de 5 000 enfants autres que ceux touchés par des accueils de loisirs collectifs structurés.</p> <p>Conventions passées sur le secteur des postes Fonjep pour une mise en conformité avec des directives européennes après un travail préparatoire d'évaluations et d'entretiens.</p> <p>Entretiens individuels avec les coordonateurs des contrats éducatifs locaux afin de faire émerger les points positifs et négatifs du dispositif des politiques éducatives locales et préparer un avenir encore plus en lien avec les réalités de proximité, notamment pour les zones rurales.</p>
--	---

## III.8. La lutte contre les violences faites aux femmes

**La lutte contre les violences faites aux femmes** s'inscrit dans le cadre de la politique publique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, impulsée, animée et coordonnée en Haute-Corse par la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité (MDDFE) de la DDCSPP 2B, et plus particulièrement dans le cadre du 3ème Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2013)

La lutte contre les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes est également un des objectifs du Plan départemental de prévention de la délinquance de Haute Corse (2011-2013)

### Objectif PASE : Conforter l'efficacité de l'État régalien en Corse

<p style="text-align: center;"><b>ENJEUX PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>L'ampleur et la gravité des violences à l'encontre des femmes ont appelé une réponse forte des pouvoirs publics. Cette priorité s'est concrétisée à travers le 3ème plan interministériel de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes fixant trois priorités: Protection, Prévention et Solidarité. S'inscrivant dans la continuité des 2 plans précédents, il élargit son champ d'action à toutes les formes de violences: violences au sein du couple, violences sexistes et sexuelles au travail, viols et agressions sexuelles, mutilations sexuelles féminines, mariage forcé, polygamie, prostitution.</p> <p>Dans le département, sur les 5 dernières années, les seules violences conjugales font l'objet de 5 à 6 procédures judiciaires mensuelles/an (64 en 2011), or les études nationales soulignent que moins de 10% des femmes portent plainte.</p> <p>Les objectifs poursuivis en Haute-Corse concernent la déclinaison départementale du 3ème plan (2011-2013) sur l'ensemble des violences, le renforcement de la prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants, le développement du maillage territorial, l'amélioration de la connaissance et du repérage des violences, la prévention de la récurrence des auteurs ainsi que la poursuite de la sensibilisation des professionnels et du grand public.</p>
<p style="text-align: center;"><b>POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</b></p>	<p>Au sein de la DDCSPP 2B, la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité développe des partenariats avec les services compétents de l'État, notamment avec les services du ministère de la Justice, les services de police et de gendarmerie, le représentant en haute-corse du coordonnateur pour la sécurité en Corse, les collectivités locales et les réseaux associatifs dont le CIDFF (Centre d'information des femmes et des familles). Elle travaille également en relation avec le niveau régional du service des droits des femmes (DRDFE). Les financements État mobilisés sont essentiellement ceux du BOP 137 (Égalité entre les hommes et les femmes) avec une participation du FIPD (Fonds Intervention de Prévention de la Délinquance)</p>

<b>RESULTATS OBTENUS</b>	
	<p>En Haute-Corse, en 2011, l'action de l'État concerne:</p> <p>1/ La poursuite du <b>soutien aux actions en faveur de l'accès aux droits et de l'accompagnement des femmes victimes de violences</b> portées par le CIDFF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>accueil et information juridique:</b> 40% des 1405 demandes concernent des situations de femmes victimes de violences, majoritairement conjugales</li> <li>-<b>le Réseau départemental REACTIV</b> (REseau d'ACTIoncontre les Violences faites aux femmes), composé de correspondants volontaires d'une trentaine d'entités partenaires (services de l'état, collectivités, associations, intervenant dans le champ de la justice, de la sécurité, de l'éducation, du social, du médical, de l'hébergement et du travail.) Le travail en réseau permet l'amélioration de l'accueil, l'écoute et la prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants ainsi que le maillage territoriale.</li> <li>-<b>le Référent local violences</b> interlocuteur unique et de proximité des femmes victimes de violences, garantissant une réponse individualisée et une prise en charge globale (16 femmes en 2011)</li> <li>-<b>le groupe de parole à visée thérapeutique</b>(18 femmes/11 séances annuelles)</li> </ul> <p>En 2011 , mise en place d'une <b>action de suivi psychologique individuel</b> des femmes victimes de violences (103 entretiens réalisés)</p> <p>2/ La création d'une <b>Commission dédiée aux violences intrafamiliales et violences faites aux femmes</b> lors du CDPD (Conseil départemental de Prévention de la Délinquance) du 9 février 2011.</p> <p>Cette commission pilotée par la MDDFE, réunie le 22 octobre 2011, a pour objet de faire remonter toute proposition utile au CDPD, d'offrir une meilleure visibilité sur les violences faites aux femmes dans le département, de permettre le suivi des actions locales et favoriser l'émergence des réponses nouvelles à apporter conformément au 3ème plan;</p> <p>3/ <b>L'Initialisation d'une « fonction observatoire »</b> destinée à améliorer la connaissance qualitative et quantitative des violences intrafamiliales et faites aux femmes sur le département.</p> <p>4/ <b>L'élaboration d'un protocole départemental de prévention et lutte contre les violences</b> : sa signature en 2012 devra permettre de fédérer et traduire l'engagement individuel et collectif de l'ensemble des 35 partenaires départementaux concernés et déterminés à mener des actions pour une résolution globale de cette problématique.</p> <p>5/ <b>La prévention de la récurrence et l'accompagnement des auteurs de violences conjugales:</b> sur cette thématique une <b>Journée d'études destinée à la professionnalisation des acteurs</b> a été organisée par l'association E.P.E (École des Parents Éducateurs) en partenariat avec</p>

	<p>la MDDFE (28/10/2011-Bastia) avec l'intervention de Mme Vasselier-Novelli de La Durance: 30 personnes (travailleurs sociaux, psychologues, conseillers pénitentiaires d'insertion et probation, gendarmes...) L'association a été également chargée de la <b>mise en place d'un groupe de parole</b> à visée thérapeutique destiné aux auteurs.</p> <p><b>6/ La formation des acteurs et la sensibilisation grand public</b> - «Les violences conjugales» - Compagnie de Gendarmerie de <b>Corte</b>, (10 /03/ 2011) intervention Mme Gallot-Lavallée, Référent local violences du CIDFF: 34 participants - «Les pratiques traditionnelles néfastes» formation organisée par le CRAII (9/12/2011, Bastia) animée par Isabelle Gillette-Faye, sociologue et directrice de la Fédération nationale GAMS : 8 participants - <b>Journée Internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes</b>, «Colloque le harcèlement sexuel sur le lieu de travail» (25 novembre 2011, IRA de Bastia) organisée par le CIDFF avec les interventions de Mmes Sénac Slavinski (CNRSS-CEVIPOF) et Le Magresse (AVFT) : 50 participants</p>
<p><b>ILLUSTRATIONS CONCRETES</b></p>	<p>Journée Internationale d'élimination des violences à l'égard des femmes- Colloque IRA de Bastia- Corse-Matin du 25 novembre 2011</p>

# Un pays des droits de l'homme "très viril"

**R**emarques méprisantes, insinuations, critiques injustifiées, brimades, dévalorisation du travail, le harcèlement moral dans l'entreprise est caractérisé par la répétition de comportements hostiles voir carrément agressifs. La liste est longue de ces agissements le plus souvent sournois qui entraînent une dégradation des conditions de travail mais aussi et surtout affectent durablement l'état physique et psychique des salariés.

Même constat en matière de harcèlement sexuel également réprimé par le code du travail et le code pénal.

En moyenne, le taux de tolérance des victimes se situe autour de 3 ans. *« Lorsque elles viennent nous voir, les femmes sont généralement déjà très abîmées, sous traitement de neuroleptiques et sous suivi psychologique, explique Catherine Le Magueresse, juriste et ancienne présidente de l'association européenne contre les violences faites aux femmes dans le travail. À ce stade, elles ont la plupart du temps démissionné ou ont été licenciées, et elles dénoncent le harcèlement parce qu'elles n'ont plus rien à perdre ».*

Bien que plus difficile à prouver, le harcèlement moral se substitue de plus, depuis



Réjane Sénac-Slawinski et Catherine Le Magueresse ont animé ce colloque. (Photos Gérard Baldocchi)



2002, au harcèlement sexuel : *« juridiquement, en termes de stratégie, on préfère rester dans cette catégorie, souligne-t-elle, et si le droit en la matière est « moins pire qu'avant », il n'y a jamais eu de révolution en matière de droit des femmes, car « on s'est contenté de réformer et d'adapter ».*

La journée internationale pour

l'élimination de la violence à l'égard des femmes organisée par le service des droits des femmes et à légalité de Haute-Corse est toujours l'occasion d'analyser les statistiques et d'approfondir la réflexion, elle a donné lieu hier, à deux conférences à l'Institut régional d'administration (IRA).

Rejane Sénac-Slawinski, chargée de recherches au CNRS,

est intervenue en début de colloque sur le thème « Pouvoir et sexualité », autour de cette constante universelle : *« le masculin a plus de valeur sociale que le féminin ».* Nous le savions, mais cela va toujours mieux en le disant : nous vivons « dans un pays des droits de l'homme « très viril ».

HÉLÈNE ROMANI

## III.9. Le suivi des hospitalisations d'office

### Les Soins Psychiatriques sans consentement en Haute Corse

La loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2011.

En Haute Corse les différents partenaires ont souhaité, afin de suivre de façon précise, la mise en place de la loi et de ses nouvelles modalités, se rencontrer très fréquemment. Ces différentes rencontres ont permis d'assurer une excellente coordination, étudier les quelques difficultés (mineures) rencontrées et ainsi de veiller à la qualité des processus et procédures.

Durant l'année 2011, 452 arrêtés ont été pris, selon la répartition suivante :

	NATURE DES ACTES	Hospitalisations à la demande d'un tiers			Hospitalisations d'office		
		art. L3212-1	art. L3212-3	Total	art. L3213-1	art. L3213-2	Total
Art. L. 3223-1-1°	Nombre d'hospitalisations sans consentement	96	0	96	33	15	48
Art. L. 3223-1-3°	Nombre d'hospitalisations sur demande d'un tiers de plus de 3 mois (1)	5	0	5			
	Nombre d'hospitalisations d'office renouvelées au quatrième mois						13
Art. L. 3223-1-1°	Nombre de levées d'hospitalisation	87	0	87			88
Art. L. 3211-11	Nombre de sorties d'essai						83
Art. L. 3213-7	Nombre d'hospitalisations d'office en application de l'article L. 3213-7						0
Art. D. 398 (CPP)	Nombre d'hospitalisations d'office en application de l'article D. 398 (CPP)						50



IV. L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
RESPECTUEUX DE  
L'ENVIRONNEMENT NATUREL  
ET PATRIMONIAL

## **IV.1. Contribuer à l'aménagement durable des territoires**

### **IV.1.1. Ingénierie et développement durable**

#### **IV.1.1.A) L'appui technique de solidarité aux communes**

La DDTM exerce une mission d'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire - A T E S A T - pour les petites communes et leurs groupements.

227 communes sur les 236 du département et 9 communautés de communes sont éligibles à ce dispositif de solidarité.

Dans ce cadre, la DDTM apporte une assistance technique, méthodologique et réglementaire aux collectivités sous forme de conseils gratuits.

En 2011, 46 communes ont conventionné avec l'Etat pour bénéficier de cette assistance (période 2010 – 2012).

La DDTM a apporté son aide notamment pour la réalisation de tableau de classification des ouvrages d'art pour les voiries communales et pour la rédaction de pré-programme pour des projets de constructions publiques (Pino, Ficaja,...) et des projets portuaires (Ile-Rousse, Pino).

#### **IV.1.1.B) L'appui technique pour le compte de l'Etat**

En 2011, la DDTM a apporté son appui à la réalisation des opérations suivantes :

– **Conduite d'opération ou assistance à la maîtrise d'ouvrage -AMO-**

- ◆ Construction du centre de la sécurité civile à l'aéroport de Bastia-Poretta sur la commune de Lucciana (ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales) : poursuite du chantier avec réception du bâtiment en fin d'année. Il restera en 2012 à lever les différentes réserves et à démolir l'ancien bâtiment de la base hélicoptère pour installer la nouvelle cuve à carburant et les aires de pose d'hélicoptères.
- ◆ Palais de Justice de Bastia (6 opérations en cours) : réhabilitation (2 M€, phase programmation), vidéoprotection (phase programmation), mise aux normes électriques (400 k€, phase études), lancement de la réhabilitation du centre de plein air pour le relogement du service administratif régional -SAR- (400 k€, phase études), clôture (90 k€, phase études) et vidéo-surveillance du SAR (phase études, maîtrise d'œuvre assurée par la DDTM).
- ◆ Travaux d'étanchéité du parvis et des bureaux de la DDTM sur le site de Danesi : diagnostic et sélection d'un maître d'œuvre.
- ◆ Changement de la pompe à chaleur de la DDCSPP sur le site de l'ex-Maison des Affaires Sociales.

– **Appui technique et maîtrise d'œuvre**

- ◆ Sous-préfectures de Corte et Calvi : mise en place du système de vidéo-surveillance et suivi des travaux d'étanchéité (travaux réalisés).
- ◆ Préfecture de Bastia : assistance technique pour les travaux d'étanchéité des terrasses et du parvis (maîtrise d'œuvre conseil général), mise aux normes du restaurant inter-administratif et suivi des travaux d'étanchéité de la résidence préfectorale (travaux réalisés).
- ◆ Palais de justice de Bastia : mise en place du système de vidéo-surveillance du service administratif régional (phase études)
- ◆ Centre de permis de conduire de Biguglia : maîtrise d'œuvre et suivi des travaux pour l'installation des structures d'accueil du public (travaux réalisés, réception et mise en service en 2012).
- ◆ DDTM sur le site de Danesi : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des bureaux en vue du regroupement des services (DCE)

– **Contrôle de « service fait »**

La DDTM exerce une mission d'assistance technique aux services préfectoraux et à la collectivité territoriale de Corse -CTC- pour l'instruction des demandes et/ou paiements des aides allouées par l'Europe, l'Etat ou la CTC en matière d'équipement public des territoires. Dans ce cadre, elle a effectué en 2011, près d'une centaine de visites de contrôle de « service fait ».

### **IV.1.1.C) L'ingénierie publique concurrentielle**

En 2011, la réforme de l'ingénierie publique s'est poursuivie avec le retrait progressif du champ concurrentiel.

L'objectif était de solder toutes les opérations en cours pour fin 2011. Toutefois, au vu de l'avancement de certaines d'entre elles (phase chantier tout juste débutée), deux exceptions ont été admises pour 2012 (Monticello et Vescovato).

– **Dans le domaine des constructions publiques**

- ◆ Calvi : construction de l'antenne médicale d'urgence
- ◆ Vivario : travaux de mise en sécurité de l'hôpital de Tattone (travaux réalisés en 2011, réception du chantier début 2012)
- ◆ Monticello : construction d'une école maternelle haute qualité environnementale -HQE- (travaux en cours, prolongation des délais d'exécution jusqu'en 2012)
- ◆ Vescovato : aménagement de l'ancien collège en logements (travaux débutés en 2011, fin de chantier prévue fin 2012)

– **Dans le domaine des aménagements portuaires et littoraux (AMO)**

- ◆ Port de plaisance de Rogliano : études du développement (terminée en novembre 2011)
- ◆ Port de plaisance de Solenzara : mise en sécurité et extension

### **IV.1.1.D) Le bâtiment durable**

#### **► La réglementation thermique -RT 2012-**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement et la régulation de la consommation énergétique, la réglementation thermique dite « 2012 » est applicable depuis le 28 octobre 2011 pour les constructions en zone ANRU. Elle le sera à la totalité des logements en 2013. La DDTM a participé avec la DREAL Corse à des réunions de présentation de cette nouvelle réglementation auprès des professionnels de la construction (architectes, entreprises du bâtiment) et des collectivités (association des maires).

#### **► L'Etat exemplaire**

La DDTM a apporté son appui à la réalisation des audits énergétiques de gros entretien et des audits d'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur les bâtiments publics de l'Etat : 80 % des bâtiments de l'Etat en Haute-Corse ont été audités dans le cadre de l'opération de rénovation de son patrimoine.

#### **► L'accessibilité aux personnes handicapées**

En 2011, la DDTM a participé à 10 commissions départementales d'accessibilité et 19 visites d'établissements.

124 dossiers ont été instruits pour 116 avis favorables, 7 avis défavorables et 1 dérogation.

Dans son rôle de référent et de conseil en la matière, la DDTM a notamment élaboré un modèle de notice d'accessibilité et une fiche rappelant l'ensemble des textes applicables et les pièces à joindre pour les établissements recevant du public qu'elle a adressé à l'ensemble des professionnels et aux communes.

### **IV.1.1.E) Les énergies renouvelables**

La DDTM est chargée d'instruire pour le compte de L'Etat les demandes de permis de construire -PC- des centrales photovoltaïques au sol et des éoliennes dont l'énergie est destinée à être revendue.

En 2011, 5 PC ont été accordés pour des centrales photovoltaïques (dont 2 modificatifs) représentant une puissance installée supplémentaire de 18 MégaWatts crête. Parmi ces 3 nouveaux projets, celui de Ghisonacia est particulièrement innovant puisqu'il s'agit d'un parc solaire thermodynamique.

## IV.1.2. L'environnement

### IV.1.2.A) L'eau et les milieux aquatiques

#### 1 - La mission inter-services de l'eau -MISE-

L'année 2011 a été marquée par la poursuite des priorités départementales suivantes :

► **Préserver la qualité des milieux aquatiques par la mise en conformité des systèmes d'assainissement en regard de la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines -ERU-**

Les actions administratives et judiciaires engagées ces dernières années pour accélérer la mise en conformité des stations d'épuration du département au regard de la directive européenne ERU ont été appuyées en 2011 par la mise en place d'un pilotage et d'un suivi systématiques et renforcés de la DDTM des opérations présentant du retard. Un comité de suivi a été créé pour chaque opération.

Les principales évolutions concernent :

◆ **Extension de la station d'épuration de Bastia Sud et raccordement de l'agglomération d'assainissement de Bastia Nord** : la mise en place du financement, la dévolution et la notification du marché de conception-réalisation, ont été réalisés. Les études de conception seront achevées en janvier 2012 et les travaux sont programmés de février 2012 à décembre 2013.

◆ **Construction de la station d'épuration de la communauté de communes du Centre Corse** : la construction de cette installation a pris du retard, notamment du fait de la réalisation d'un diagnostic archéologique et de son implantation vis à vis de la route nationale. Ces contraintes ont été levées et les travaux vont pouvoir démarrer. Cette unité de traitement des eaux usées permettra la mise hors service des stations d'épuration de Corte et de Poggio-di-Venaco qui ont un fort impact sur le milieu naturel aquatique.

◆ **Remplacement de la station d'épuration de l'agglomération d'assainissement de Borgo Nord** : le SIVOM de la Marana a engagé la création d'une nouvelle unité de traitement, de capacité supérieure, en lieu et place de l'actuelle station d'épuration. Cette nouvelle installation comportera un traitement tertiaire par infiltration pour réduire au maximum les impacts sur le Rasignani et sur l'étang de Biguglia classés en réserve naturelle.

Les procédures administratives d'autorisation préalable au titre de la réglementation sur l'eau et de demande d'aides financières ont été engagées.

◆ **Stations d'épuration de la plaine du Bassin de Vie de Costa Verde (Santa-Maria-Poggio et Cervione)** : le SIVU du Morianincu a réalisé les études techniques et a engagé l'étude d'impact préalable à la demande d'autorisation au titre de la réglementation sur l'eau pour la mise à niveau de l'installation de traitement des eaux usées par lagunage de Santa-Maria-Poggio. Le dossier de demande d'autorisation et l'étude d'impact devraient être déposés auprès de la DDTM au cours du premier trimestre 2012 en vue de l'instruction. Fin 2011, le plan de financement de cette opération n'était pas arrêté.

La commune de Cervione a engagé la réalisation d'une station d'épuration pour le traitement des eaux usées des quartiers de la plaine. Elle a réalisé les études techniques et a déposé le dossier de déclaration de cette installation et les demandes d'aides financières. Fin 2011, le plan de financement n'était pas arrêté.

► **Décliner le programme de mesures du SDAGE de Corse à travers le Plan d'Actions Opérationnelles Territorialisé -PAOT-**

La rédaction du PAOT a été conduite en collaboration avec la DREAL Corse. Ce document, véritable feuille de route pour le maintien et le retour au bon état des masses d'eau du département, devrait être finalisé et approuvé en 2012.

► **Préserver et restaurer la continuité écologique en inventoriant les obstacles et en définissant les modalités d'aménagement ou d'effacement.**

La continuité écologique est caractérisée par la possibilité de migration des espèces aquatiques, notamment de montaison et de dévalaison des poissons migrateurs, et par le libre transport sédimentaire.

L'ensemble des obstacles à la continuité écologique (seuils, moulins, prises d'eau en rivière, ...) a été inventorié en collaboration entre l'ONEMA et la DREAL Corse. Cet inventaire a été complété par des visites d'ouvrages en vue d'évaluer leur qualité et leur état et définir ceux qui devront être aménagés ou effacés pour parvenir à la continuité écologique de chaque cours d'eau.

La liste des ouvrages sur lesquels des études et/ou des actions seront nécessaires a été arrêtée. Elle compte 26 ouvrages prioritaires dans le département.

Dans le prolongement de cette démarche, la DDTM a participé à plusieurs réunions MISE - CTC en vue de déterminer les avant-projets de listes pour le classement des cours d'eau. Cette procédure est interrompue depuis octobre 2010 à la demande de la CTC.

Au cours de l'année 2011, l'OEC a présenté ses propositions en matière de classement sur les critères environnementaux.

► **Rapprocher les polices de l'eau et de la biodiversité**

La DDTM est service coordonnateur du rapprochement fonctionnel des services et des offices exerçant les polices de l'environnement - hors police des ICPE - notamment avec l'ONEMA et l'ONCFS. Ce rapprochement se traduit par une convention de partenariat DDTM-ONEMA-ONCFS et une stratégie de contrôle établie pour la période 2012-2014, stratégie qui sera validée conjointement par le préfet et le procureur de la République.

La convention DDTM-ONEMA-ONCFS devrait être signée en début d'année 2012.

## **2 - La police de l'eau en chiffres**

► **Instruction de dossiers (installations, ouvrages et travaux autorisés -IOTA-)**

66 dossiers ont été instruits. Ils ont abouti à la prise de 5 arrêtés préfectoraux d'autorisation et à la délivrance de 61 récépissés de déclaration, dont 2 associés à la prise d'un arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques.

► **Contrôle des ouvrages autorisés ou déclarés**

96 contrôles ont été effectués :

⇒ 34 contrôles de stations d'épuration des eaux usées, dont 17 se sont révélés non-conformes et ont entraîné des sanctions administratives et/ou pénales.

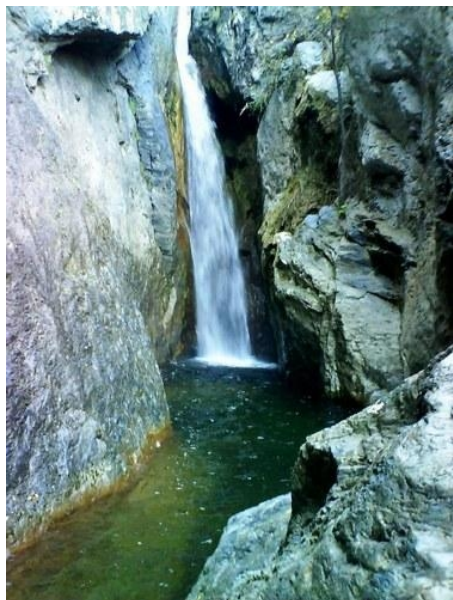
⇒ 18 contrôles d'assainissement des eaux pluviales (voiries et lotissements) dont 3 ont fait l'objet de suites administratives.

⇒ 13 contrôles liés à la conditionnalité des aides PAC, volet environnement.

⇒ 31 contrôles concernant les travaux en rivière, les prélèvements d'eau, les zones humides, les travaux en contact avec le milieu marin et des pollutions accidentelles. 11 ont fait l'objet de suites administratives.

### 3 - La préservation de la biodiversité

La DDTM a participé à une quinzaine de réunions des CoPil de site Natura 2000, de comités et de conseils d'administration de diverses structures oeuvrant dans les domaines de la protection de la nature et de la préservation de la biodiversité (OEC, ONF, ONEMA, ONCFS, Réserves naturelles de l'Etang de Biguglia et de Scandola, Conservatoire du Littoral, Parc régional naturel de Corse, Association des amis du Parc, etc...).



#### IV.1.2.B) La protection de l'environnement

##### ► Les installations classées pour la protection de l'environnement -ICPE-

Au titre de la législation des ICPE, la DDTM a instruit et délivré :

- ⇒ 66 récépissés de déclaration
- ⇒ 73 récépissés de droit d'antériorité, concernant principalement des stations services et des centrales à béton
- ⇒ 27 arrêtés au titre de la réglementation des ICPE dont notamment 6 arrêtés d'autorisation (exploitation des carrières de Pietralba, Poggio-di-Venaco et Poggio-di-Nazza, exploitation du CET de Cervione, autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud à Lucciana) et 14 arrêtés de mise en demeure.

##### ► Les réunions du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques -CODERST-

La DDTM assure le secrétariat du CODERST. Au cours de l'année 2011, 4 réunions dont 1 en formation spécialisée ont été organisées et 28 dossiers examinés.

### IV.1.3. Gestion du domaine public maritime

#### IV.1.3.A) La gestion du domaine public maritime -DPM

##### ► La gestion des autorisations d'occupation temporaire -AOT-

En Haute-Corse, la gestion des AOT s'effectue à travers une commission de gestion du domaine public maritime -DPM-, instaurée en 2010 par le Préfet. Cette commission tend vers un fonctionnement plus collectif par les services de l'État de la gestion du DPM. Elle est chargée de se prononcer sur les AOT accordées dans le département. Des commissions se sont tenues à quatre reprises au mois de janvier, mars, mai et novembre 2011.

En 2011, la commission de gestion du DPM a instruit 114 dossiers d'AOT. Parmi ces demandes, 92 se sont vues accorder une AOT, 4 ont fait l'objet d'un refus, 3 dossiers n'ont pas pu être examinés car étant hors délais et 5 demandes ont été annulées par les pétitionnaires.

Il y avait 108 AOT en cours de validité en 2011, dont :

- ⇒ 16 autorisations de type pluriannuel (parmi elles, 6 font l'objet d'une occupation à usage privatif)
- ⇒ 24 autorisations de type annuel (parmi elles 14 représentent des établissements de plage ou des terrasses à usage commercial),
- ⇒ 68 autorisations de type saisonnier (dont 13 établissements de plage ou des terrasses à usage commercial liés aux activités de plage).

##### → Évolution des AOT

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Autorisations</b>	85	91	90	91	<b>108</b>

##### ► Les occupations illégales

En cas d'occupations irrégulières, la DDTM engage les procédures graduelles prévues à cet effet : mise en demeure, procès-verbal, poursuite au tribunal Administratif pour contravention de grande voirie et éventuellement au pénal en cas d'infraction au titre de l'urbanisme.

##### → Evolution des procédures

Années	Mises en demeure de respecter les autorisations délivrées	Contravention de grande voirie	Démolition par les intéressés	Démolition d'office
2007	5	0	1	0
2008	5	0	0	0
2009	5	0	0	0
2010	18	0	0	0
<b>2011</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

##### ► La délimitation du DPM

A ce jour, 112,5 kilomètres de côtes ont été délimités sur les 381 km de côtes dont 132 km de plages que comptent le département. Ce qui représente 85 % du linéaire sableux.



► **La surveillance du DPM**

La DDTM assure la surveillance du DPM en effectuant des contrôles tout au long de l'année et pendant la saison estivale.

Au cours de l'année 2011, environ 320 visites de terrain ont été effectuées.

► **Les manifestations sur le DPM**

Des beach parties sont organisées sur le DPM. Les demandes vont en s'accroissant au fil des ans.

En 2011, 5 demandes ont été instruites, localisées sur les communes de Furiani, Belgodere et Aleria.



► **La zone de mouillage et d'équipements légers -ZMEL-**

Une zone de mouillages et d'équipement légers permet l'accueil et le stationnement des navires de plaisance. Elle propose aux plaisanciers des équipements plus légers que dans les ports mais qui permettent une gestion des zones d'amarrage.

⇒ Baie de Calvi : la ZMEL a été renouvelée par arrêté du 04 octobre 2011 pour une durée de 15 ans. Elle représente une surface de 187 000m<sup>2</sup> pour 229 navires.

⇒ Baie de Galeria : un dossier de ZMEL a été déposé par la Commune de Galeria le 04 mars 2011. Elle représente une surface de 31 900m<sup>2</sup> pour 110 navires. La procédure d'instruction est en cours.

► **La concession de plage**

La concession de plage, sous contrôle de l'Etat concédant, offre à une commune le moyen de maîtriser l'organisation des activités sur ses plages.

2 communes bénéficient d'une concession de plage : l'Ile-Rousse qui arrivera à terme le 27 décembre 2015 et Calvi qui arrivera à échéance le 09 septembre 2016.

► **La concession d'utilisation des dépendances du DPM**

5 dossiers de concessions d'utilisation des dépendances sont actuellement en cours d'instruction.

⇒ sur Lucciana concernant les Sealines de DPLC, d'EDF et de BUTAGAZ. L'enquête publique s'est déroulée en mars / avril 2011. Après négociations avec les exploitants sur les termes de la convention, l'approbation du dossier est en cours.

⇒ sur Belgodère concernant l'émissaire de rejet des eaux usées en mer de la station d'épuration du SIVOM. L'enquête publique s'est déroulée en mai / juin 2011. L'approbation du dossier est en cours.

⇒ sur Cervione, l'installation d'un stabiplage pour lutter contre l'érosion marine par la SARL Cervione - Vacances. L'enquête publique s'est déroulée en décembre 2011 / janvier 2012. L'instruction est en cours.

► **Le transfert de gestion**

Les personnes publiques (collectivités locales, État ou établissements publics) peuvent opérer entre elles un transfert de gestion des immeubles dépendant de leur domaine public respectif.

Un transfert de gestion a eu lieu en 2011 au bénéfice de la commune de Pino à la Marine de Scalo, d'une emprise de 2000 m<sup>2</sup> du DPM, avec cale de halage et quai.

► **Le transfert de domanialité**

En 2011, la DDTM a poursuivi la procédure de transfert :

- ⇒ des ports de plaisance sur les communes de Calvi, Centuri, L'Ile-Rousse, Luri, Rogliano et le port de Toga sur Bastia / Ville-di-Pietrabugno.
- ⇒ de la route du front de mer, implantée sur le DPM à Bastia, à la CTC.

► **Les autorisations de travaux**

Tous les travaux sur le rivage de la mer doivent faire l'objet d'une autorisation de l'autorité gestionnaire du DPM. Les procédures doivent respecter selon la nature des travaux, l'étude d'impact, l'enquête publique, une procédure au titre de la loi sur l'eau.

En 2011, 6 dossiers ont été instruits par la DDTM :

- ⇒ 3 ouvertures de grau à Calvi, entre Tomino et Rogliano, entre Ghisonaccia et Prunelli-di-Fiumorbo
- ⇒ 2 rechargement de sable à Prunelli-di-Fiumorbo et à Solaro
- ⇒ 1 retrait d'épave de navire

► **La servitude de passage des piétons le long du littoral**

La servitude de passage des piétons le long du littoral constitue pour les communes littorales un outil valorisant leur territoire et permet au public d'accéder au rivage de la mer.

L'extrémité du Cap-Corse (20 km), les Agriates (33 km), la partie du sentier située entre la citadelle de Calvi et la pointe de la Revellata (3 km) sont déjà réalisés. La servitude est approuvée sur Algajola mais, faute de moyens financiers, n'a pas encore été aménagée. 6 communes, Belgodère, Corbara, l'Ile-Rousse, Monticello, Occhiatana et Palasca, dont la servitude a été soumise à enquête publique, doivent émettre un avis sur le tracé proposé.

### **IV.1.3.B) La gestion des activités maritimes professionnelles et de plaisance**

#### **► La plaisance**

La DDTM assure le suivi des activités de plaisance, notamment l'immatriculation des navires et la délivrance du permis de plaisance.

16 424 navires de plaisance sont immatriculés à Bastia.

En 2011 cette activité a donné lieu à :

- ⇒ 240 immatriculations de navires neufs
- ⇒ 1130 enregistrements de ventes de navires de plaisance
- ⇒ 768 permis de plaisance délivrés

La DDTM a également instruit les dossiers suivants :

- ⇒ 40 déclarations de manifestations nautiques
- ⇒ 9 agréments délivrés aux établissements pratiquant l'initiation et la randonnée encadrée de VNM
- ⇒ 28 dossiers et contrôles d'agrément de bateaux-écoles et d'autorisation d'enseigner
- 6 plans de balisage des plages des communes littorales

#### **► La police des activités maritimes**

La DDTM contrôle les réglementations qui concernent : la police des pêches, la police de la navigation et la police administrative des activités.

Faits marquants de l'année 2011

- ⇒ 258 navires contrôlés (pêche, plaisance, transport de passagers, plongée sous marine)
- ⇒ 18 contrôles des navires débarquant du thon rouge
- ⇒ 70 visites de sécurité des navires de pêche et de navigation côtière
- ⇒ 65 contrôles réalisés sur les restaurants et établissements commerciaux vendant des produits de la mer
- ⇒ 47 contrôles d'établissements d'activités nautiques (12 voile/kayak, 23 plongée sous marine, 12 motonautisme)
- ⇒ 111 infractions relevées (pêche professionnelle, pêche de loisir, règles de navigation, sécurité maritime)
  
- ⇒ Organisation des élections prud'homales des prud'homies de Bastia-Cap Corse et Calvi-L'Ile Rousse
- ⇒ Organisation de 40 réunions avec les professionnels de la pêche (CRPMEM et prud'homies des pêcheurs) et commissions d'attribution d'aides économiques ou d'autorisations de pêche

#### **► Les journées de la Mer**

Pour la troisième année consécutive, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du logement a organisé les « Journées de la mer ». Dans ce cadre et sous l'égide du préfet de la Haute-Corse, la DDTM a organisé une manifestation le 11 juin 2011 à Bastia sur le Vieux-Port.

L'objectif de cette action, était de faire connaître au grand public les richesses de la mer, ses enjeux économiques, environnementaux et de sécurité.

Elle associait à la fois des partenaires institutionnels, des partenaires privés et des socio-professionnels (DDCSPP, lycée d'enseignement maritime et aquacole, douane, prud'homie des pêcheurs, SNSM, bateau-école, Marine nationale, Association des anciens marins, club Nautique, station de pilotage des ports de la Haute-Corse...).

## IV.2. Préserver les ressources naturelles

### IV.2.1. Alimentation en eau potable

L'accès à l'eau potable a toujours été une nécessité pour la santé de la population, mais également pour la santé économique d'un pays, d'une région ou d'une commune.

La délégation territoriale de la Haute-Corse de l'ARS de Corse dans le domaine de la qualité des eaux de consommation humaine intervient sur les deux volets suivants :

1. Amélioration de la qualité de l'eau de consommation humaine,
2. Régularisation administrative des ressources en eau

#### IV.2.1.A) Indicateurs

L'activité du service concerne :

- ✓ 236 communes ;
- ✓ 387 unités de distribution ;
- ✓ 662 captages.

#### IV.2.1.B) Qualité de l'eau distribuée

Le bilan global de la qualité bactériologique de l'eau de consommation humaine a été établi à partir des analyses du contrôle sanitaire (**2450 analyses**) :

Classe Conformité	[90-R 100]	[70-R 90]	[40-R 70]	[0-R 40]
Population	135 718	16 625	6 312	3 156
% Population	86	8	4	2
Nombre d'UDI	194	77	77	39
%d'UDI	50	20	20	10

R est le pourcentage des analyses conformes prenant en compte uniquement les paramètres bactériologiques devant respecter une limite de qualité.

[90-R-100]	Eau de bonne qualité
[70-R-90]	Eau de qualité moyenne ponctuellement non potable
[40-R-70]	Eau de mauvaise qualité régulièrement non potable
[0-R-40]	Eau de mauvaise qualité en permanence non potable

L'analyse de la situation permet de mettre en évidence que les communes littorales distribuent une eau de consommation humaine de « bonne qualité ». Leurs unités de distribution sont en effet le plus souvent gérées par des sociétés fermières et/ou regroupés en gestion intercommunale.

Par contre, la situation est plus problématique pour les petites communes de l'intérieur dont la gestion est essentiellement réalisée en régie à l'échelle de la commune. L'eau présente souvent une qualité variable. Cette situation résulte de faiblesses chroniques dans les domaines suivants :

- nombre d'ouvrages composant les unités de production rapporté à la population ;
- protection des ressources et exploitation des unités de désinfection lorsque ces dernières sont en place ;
- adaptation des moyens humains et financiers à la situation.

En conclusion, le bilan 2011 met en évidence une amélioration de la qualité puisque 50% (41% en 2010) des réseaux représentant toutefois 86% (80% en 2010) de la population ont distribué en permanence une eau bactériologiquement conforme à la réglementation.

L'objectif est d'améliorer le résultat obtenu en visant un accès à une eau de « bonne qualité » pour 90% de la population en 2013. Cela nécessite de poursuivre la sensibilisation des personnes responsables des réseaux de distribution d'eau afin d'obtenir une amélioration de leur équipement, notamment en unités de désinfection, et de leur exploitation. Elle porte en particulier sur les gestionnaires des réseaux de taille moyenne, car ils disposent d'une assez bonne marge de progression.

### IV.2.1.C) Régularisation administrative des captages

Chaque ouvrage permettant le prélèvement d'une eau destinée à l'alimentation humaine dans le milieu naturel doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale avec déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation et instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée.

La protection des points de prélèvements d'eaux, souterraines et superficielles, constitue en effet un moyen de prévention efficace pour faire obstacle aux conséquences des pollutions ponctuelles ou accidentelles sur la qualité de l'eau.

Au cours de l'année 2011, les actes administratifs principaux suivants ont été rédigés :

- 10 arrêtés d'ouverture d'enquête publique concernant 22 ressources ;
- 14 arrêtés d'autorisation et de DUP concernant 38 ressources.

La situation fin 2011 est la suivante :

Etat d'avancement	Nombre de captages	% de captages
Procédure non engagée	23	3,5
Procédure en cours	279	42,1
Procédure terminée	360	54,4
<b>Total</b>	<b>662</b>	<b>100</b>

A ce jour, **360 captages (près de 55 % du total)** ont fait l'objet d'une régularisation administrative, ce qui correspond à plus de **80 %** des débits prélevés.

L'objectif consiste à atteindre en 2013 la protection de 65% des captages d'eaux destinées à la consommation humaine.

## IV.2.2. Préservation de la forêt

### ► Le défrichement – articles L311-1 et suivants du code forestier

En 2011, la DDTM a traité 181 demandes de défrichement pour une surface autorisée de 43,87 hectares, contre 224 demandes pour 76,42 ha en 2010.

### ► Le département santé des forêts

Le « correspondant - observateur » de la DDTM a participé à l'observation de plusieurs placettes permanentes à l'occasion de la mise en oeuvre de la stratégie de surveillance par maillage en quadrats mise en place en 2008, stratégie qui permet de couvrir le territoire d'une manière plus efficace face aux problèmes sylvo-sanitaires.

Bien qu'il n'existe pas de véritable problème sylvo-sanitaire en Haute-Corse, l'évolution du Synips affectant les chataigneraies et de la Cochenille Matsucoccus Feytaudi pour le pin maritime a fait l'objet d'un suivi.



### IV.3. Intégrer le patrimoine architectural comme facteur de développement durable

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre effective d'un des points fondamentaux de la RGPP au sein du ministère de la culture et de la communication : l'intégration des services départementaux de l'architecture et du patrimoine au sein des directions régionales des affaires culturelles. Les deux SDAP sont donc devenus des unités territoriales de la direction régionale tout en gardant leur implantation départementale.

Cette nouvelle organisation permet d'offrir aux partenaires institutionnels et aux bénéficiaires un guichet unique regroupant, dans une seule direction, à la fois le service chargé des monuments historiques et de l'archéologie et celui en charge de la conservation et la valorisation du patrimoine bâti et de la promotion de l'architecture.

<p><b>ENJEUX</b></p> <p><b>PROBLEMATIQUE</b></p>	<p>Dans sa nouvelle configuration, la direction régionale des affaires culturelles exerce ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'application réglementaire de l'archéologie préventive et programmée,</li> <li>• de réglementation en matière de monuments historiques et des sites, sous forme de thématiques patrimoniales, d'instruction des dossiers de protection et de gestion des espaces protégés,</li> <li>• de contrôle scientifique et technique dans les domaines de l'archéologie, des monuments historiques, de l'architecture, des espaces protégés, des musées et des entreprises de spectacles.</li> <li>• d'instruction réglementaire des diplômes et labels nationaux, des licences d'entrepreneurs de spectacles, et d'organisation de la commission scientifique régionale des collections des musées de France (en formation acquisition et/ou restauration),</li> <li>• de conseil, d'expertise et de soutien administratif auprès des collectivités territoriales, des institutions et associations culturelles, notamment dans le cadre de l'instruction des dossiers culture au titre du PEI, du CPER et de la DGD bibliothèque,</li> </ul> <p>Ces missions sont essentielles pour protéger, valoriser et développer harmonieusement les atouts culturels, patrimoniaux et architecturaux de la Corse dans le respect de leurs spécificités.</p>
--	---

<p><b>RESULTATS</b></p> <p><b>OBTENUS</b></p>	<p><b><u>LE BILAN 2011 PAR SECTEUR D'ACTIVITE</u></b></p> <p><b>A/ L'ARCHEOLOGIE</b></p> <p>Le service régional de l'archéologie instruit les demandes d'autorisation de fouilles, prescrit les diagnostics et les fouilles préventives, surveille et contrôle leur exécution, en liaison avec la Commission Interrégionale du Sud-Est (CIR). En collaboration avec celle-ci, il encadre la recherche archéologique régionale. Il met en œuvre les mesures nécessaires à la protection au titre des monuments historiques, la conservation et la promotion du patrimoine archéologique. Il assure la diffusion et la promotion de la recherche.</p> <p>Les recherches archéologiques peuvent être réalisées dans deux cadres différents: l'archéologie préventive et l'archéologie programmée.</p> <p><i><b>L'archéologie préventive</b></i></p> <p>L'archéologie préventive est la réponse à la menace de destruction des vestiges archéologiques entraînée par les projets d'aménagement du territoire. Elle est organisée par un ensemble de règles juridiques permettant aux archéologues d'intervenir préalablement à la réalisation de travaux d'aménagement afin de détecter et d'étudier les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par ces travaux.</p> <p><i><u>Dossiers instruits par le SRA au titre de l'urbanisme :</u></i></p> <p>2B:344 (soit 61%)</p> <p><i><u>Prescription de diagnostics archéologiques : taux annuel de prescription : 5%</u></i></p> <p>2B : 18 (62%)</p> <p><i><u>Carte archéologique Nationale (CAN) CORSE :</u></i></p> <p>Prospection-inventaires : 2B :2</p> 
---	--



<p><b>RESULTATS</b></p> <p><b>OBTENUS</b></p>	<p><i>Diffusion de la recherche archéologique</i></p> <p><b>B. LA CONSERVATION RÉGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES</b></p> <p><u><i>Etudes patrimoniales en vue de la protection au titre des monuments historiques :</i></u></p> <p><i>4 études réalisées en Haute Corse ; Palasca, Brando, Sisco, Cambia</i></p> <p><u><i>Protection juridique au titre des MH</i></u></p> <p><i>Dossiers de protection instruits dans le cadre des thématiques patrimoniales du service: 2 (:Vescovato : ancien couvent des Capucins ;Centuri : maison d'Américain Francesco Semidei)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Arrêtés de protection au titre des MH:</i></li> </ul> <p><i>2B : Centuri Chateau Stopielle (IMH) – Ersa : Casa Strenna (IMH) – Morsiglia : Château Fantauzzi (IMH) – La Porta : Maison Sébastiani-Conneau (IMH) – Cambia : Chapelle Santa Maria – Corbara : Couvent Saint-Dominique (IMH) – Ersa : Phare de La Giraglia (Classé)</i></p>
---	---



**C/L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE**

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont en charge avec les autres services patrimoniaux de la D.R.A.C de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture , il sont amenés à :

- *participer avec les autres services de l'Etat à l'aménagement du territoire et aux réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels.*
- *contribuer à la qualité des projets d'aménagements, à la qualité architecturale et paysagère des constructions.*
- *veiller à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés (abords des monuments historiques, secteur sauvegardé et Z.P.P.A.U.P), participer à la législation relative aux sites inscrits et classés et à la publicité, en collaboration avec la D.R.E.A.L.*

Au cours de l'année 2011, les principales activités du STAP de Haute-Corse ont concerné principalement :

La gestion des espaces protégés : avis concernant les demandes de travaux au titre de l'application du droit des sols (ADS) :

Le nombre de dossiers est en forte augmentation

Haute Corse : 1268 en 2010, 1556 en 2011

PLU/cartes communales :

21 porter à connaissance, visite de site, groupe de travail, avis sur documents arrêtés

Zone de protection du patrimoine architectural et paysagère de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine :

*3 Projets de transformation de ZPPAUP en AVAP: Bastia, Lama, Speloncato*

Conseil et soutien aux communes :



Participation au jury de concours de maîtrise d'œuvre (parkings, logements sociaux, musée ...), mise en valeur de monuments historiques, études patrimoniales, rénovation urbaine...

**RESULTATS**

**OBTENUS**

<p><b>RESULTATS</b></p> <p><b>OBTENUS</b></p>	<p><b>D/ LES MUSEES</b></p> <p>En 2011, la commission régionale scientifique s'est réunie une fois ( toute acquisition ou restauration faite par un musée labellisé musée de France doit être examiné par cette commission.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Acquisitions : 26 dont 23 pour le musée de Bastia</li> <li>➡ Donations : 3</li> <li>➡ Pas de restauration examinée en 2011</li> </ul> <p><b>E/ L'ACTION CULTURELLE</b></p> <p>La DRAC continue a exercé les missions régaliennes en matière d'action culturelle, à savoir l'instruction des dossiers de diplômes de professeurs de théâtre, musique et danse et l'organisation de la commission régionale d'attribution et de retrait des licences d'entrepreneurs de spectacle (réunie 3 fois en 2011, cette commission a attribué 28 nouvelles licences et en a renouvelé 38),</p> <p><b>F/ LA LECTURE PUBLIQUE</b></p> <p>Dans le domaine de la lecture publique, la DRAC instruit les dossiers d'investissement des bibliothèques municipales ou départementales sur l'enveloppe du ministère de la culture et de la communication -DGD bibliothèques.</p> <p>En 2011 les dossiers financés concernaient principalement la mise en réseau des deux bibliothèques départementales de prêt avec les bibliothèques implantées dans le rural et le financement de matériel informatique à destination des publics.</p>
---	---

V. L'ÉTAT AMÉLIORE SON  
ORGANISATION ET SON  
FONCTIONNEMENT AU  
SERVICE DES USAGERS

## **V.1. L'Etat apporte son soutien aux collectivités, aux entreprises et améliore la qualité du service aux usagers**

### **V.1.1. Le renforcement du conseil et du partenariat auprès des collectivités locales**

La prévention et le conseil aux collectivités, tendant à garantir la sécurité juridique de leurs actes, se sont notamment traduits par l'échange de près de 150 courriers postaux ou électroniques portant sur des questions d'ordre juridique et par la diffusion de 39 circulaires concernant la commande publique, la fonction publique territoriale, l'administration générale et l'intercommunalité, la fiscalité, les budgets et les concours financiers de l'Etat.

L'ensemble de ces circulaires a été publié, sur le portail Internet des services de l'Etat en Haute-Corse, à la rubrique « Collectivités territoriales ».

L'un des objectifs de la réforme des services financiers de l'Etat est de mieux répondre aux besoins des élus et gestionnaires locaux, notamment dans le domaine fiscal. Ainsi dans le domaine de la fiscalité directe locale, une action importante a consisté à regrouper les compétences et développer les synergies, en créant un service unifié de la fiscalité directe locale chargé d'informer et de conseiller les collectivités et de gérer les données de fiscalité directe locale. Cette nouvelle structure s'est fortement mobilisée dans la gestion de la fiscalité directe locale avec le plein effet de la réforme de la taxe professionnelle. Elle a également été sollicitée pour divers travaux de simulation dans le cadre du schéma de coopération intercommunale.

Parallèlement, la mission de conseil et d'assistance aux ordonnateurs s'est déclinée par la réalisation d'expertises financières. 14 analyses financières ont ainsi été réalisées en 2011. De même, les 10 analyses prévues au titre du réseau d'alerte ( SCORE ) ont été menées.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Corse et le Conseil Général ont signé, le 1<sup>er</sup> décembre 2011, une nouvelle convention de services comptable et financier pour la période 2012-2014. Le département de la Haute-Corse a même été, au niveau régional, pionnier en la matière en signant, en novembre 2007, une première convention de services comptable et financier. En raison de la qualité du travail accompli, les partenaires se sont ainsi prononcés pour le renouvellement de la convention permettant de développer de nouvelles synergies.

Enfin, cinq conventions de dématérialisation des bulletins de paye ont été signées en 2011, permettant une meilleure gestion de l'activité et un allègement des charges pour l'ordonnateur et le comptable.

## V.1.2. Le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales

Au cours de l'année 2011, le Service départemental d'incendie et de secours a adhéré au dispositif « ACTES », permettant la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité, le nombre de collectivités raccordées étant ainsi porté à 10.

### La réorganisation du contrôle

Conformément aux préconisations de la Directive Nationale d'Orientation des préfetures pour 2010-2015, la **centralisation** de l'exercice du contrôle de légalité en préfecture est effective depuis la fin juin 2011.

Ce contrôle est **concentré** sur les actes présentant des enjeux forts ( urbanisme et environnement, commande publique, respect des compétences des différentes collectivités, recrutements et régimes indemnitaires dans la fonction publique territoriale ... ), selon une **stratégie locale** définie par l'autorité préfectorale.

Désormais les sous-préfectures, qui conservent les fonctions d'interface et de conseil aux élus, réceptionnent les actes des collectivités de leur arrondissement, sélectionnent ceux présentant un caractère prioritaire et les transmettent aux fins de contrôle à la Direction des relations avec les collectivités territoriales mise à disposition du Sous-Préfet pour l'accomplissement de cette mission.

### Les données chiffrées du contrôle

Dans le cadre de cette nouvelle organisation le contrôle de légalité (hors actes de planification de l'urbanisme), qui a porté sur les 16.551 actes reçus en préfecture et en sous-préfectures (contre 15.344 en 2010) a donné lieu à 250 lettres d'observations (contre 274 en 2010), 188 retraits ou rectifications d'actes ( 191 en 2010) et 18 déférés auprès du Tribunal administratif ( 23 en 2010).

### Le contrôle de légalité de l'urbanisme

L'objectif de maintenir le niveau global d'intensité du contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme, conformément à la stratégie de contrôle définie dans ce domaine prioritaire, a été poursuivi en 2011, avec une vigilance particulière portée aux autorisations d'occupation du sol accordées dans les communes dont le document d'urbanisme n'est pas conforme à la loi Littoral.

Ainsi, 3162 actes concernant les permis de construire, certificats d'urbanisme, permis de démolir, déclarations préalables et permis d'aménager ont été examinés ( 2845 en 2010, soit une augmentation de plus de 11 % ).

Ces actes ont été émis par 61 communes les délivrant en leur nom, après instruction par les services de l'Etat mis à leur disposition pour la grande majorité ou par leurs propres moyens s'agissant de Bastia, Cervione, Occhiatana et Santa-Maria-Poggio.

Leur contrôle a donné lieu à :

- 40 lettres d'observations ( 53 en 2010 ),
- 35 retraits ou modifications de décisions litigieuses ( 37 en 2010 ),
- 14 saisines du Tribunal administratif ( 12 en 2010 ).

### **V.1.3 La filière gestion publique au service des entreprises et des particuliers**

Afin d'assurer la prévention et l'aide aux entreprises en difficulté, la commission des chefs financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) a pour objet l'examen de la situation des entreprises ayant des difficultés conjoncturelles pour régler leurs dettes sociales et fiscales échues. Après examen du dossier, la commission peut décider la mise en place d'un plan d'apurement des dettes de l'entreprise avec un étalement des remboursements et une possible remise des majorations et pénalités de retard.

En 2011, si le nombre de saisines de la commission a diminué de 45% par rapport à 2010 ( 17 contre 31 ), les dossiers acceptés présentent une dette globale beaucoup plus importante ( en augmentation de +39% par rapport au montant de la dette prise en compte au 31 décembre 2010 ) et des enjeux d'emplois réels dans de nombreux cas ( nombre d'emplois en hausse de +87,5%).

### **V.1.4. Le recouvrement et la fiscalité**

#### **V.1.4.A) Favoriser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales.**

La Direction Départementale des Finances Publiques veille à une connaissance plus exhaustive des populations fiscales en fiabilisant la gestion de la fiscalité directe locale. Cet axe fort de l'action 2010 s'est poursuivi en 2011 par plusieurs contacts pris auprès de communes volontaires pour mener à bien une opération d'adressage ( Biguglia, Brando, Cervione ) mais qui sont à de stades différents dans l'avancement de cette opération : prospection, recensement de leur voirie, délibérations, acquisition de plaques.

Par ailleurs, la coopération été soutenue avec les collectivités dans le cadre de l'envoi des listes de locaux vacants ou bien encore de la participation aux commissions communales des impôts directs.

Enfin, les actions réalisées sur les valeurs locatives foncières ont permis de fiabiliser les fichiers des locaux des professionnels. Ainsi, une sensibilisation des communes a été réalisée dans le cadre d'une réunion avec l'assemblée des maires de Corse. Un courrier type a été envoyé aux communes permettant de recueillir des informations sur les locaux n'ayant plus d'activité commerciale, les locaux présents non recensés et les entreprises occupantes.

#### **V.1.4.B) La lutte contre la fraude et la consolidation de la chaîne qualité du contrôle fiscal.**

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) exerce ses missions dans le cadre de *l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789*, qui consacre l'égalité des citoyens et la nécessité de l'impôt.

Sur ce fondement, la DGFIP s'attache à promouvoir le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, aussi bien en cherchant à offrir un service irréprochable qu'en luttant contre la fraude.

La mission de contrôle fiscal est définie par la loi et contrôlée par le juge. Les droits et devoirs respectifs des contribuables et de l'administration fiscale sont rappelés dans la Charte du Contribuable, qui concourt à l'amélioration des relations avec les usagers.

La politique de contrôle qui se manifeste par le contrôle fiscal externe mais aussi par le contrôle sur pièces de régularisation ( taxation d'office des défallants ) ou d'initiative ( contrôle du bureau des déclarations souscrites défini selon des axes s'inscrivant en partie dans le plan interrégional de contrôle fiscal ) constitue un axe important de la politique de la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette mission est assurée, en Haute-Corse, par un Pôle départemental de contrôle et d'expertise englobant une brigade départementale de vérifications, une brigade de contrôle et de recherche et un pôle contrôle et expertise. Ainsi, le pourcentage des contrôles externes réprimant les fraudes les plus graves ressort, en 2011, à 35,60% pour un objectif de 34,70% ( application de pénalités de mauvaise foi ). De même, le Pôle départemental de contrôle et d'expertise a procédé à 101 contrôles sur place. En outre, la Direction départementale des Finances Publiques de la Haute-Corse a déposé 4 plaintes pour fraude fiscale.

### **V.1.4.C) L'amélioration de la qualité du service rendu au niveau fiscal**

#### **-Le Référentiel Marianne.**

Le deuxième conseil de modernisation des politiques publiques a décidé le déploiement sur trois ans dans tous les services de l'Etat et leurs établissements publics du « référentiel Marianne » qui succède à la charte Marianne.

Le référentiel Marianne comporte 19 engagements dont 14 visent à rendre un service optimisé à l'utilisateur et 5 concernent le pilotage de la démarche.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les services de la DDFIP ayant une mission fiscale appliquent le référentiel Marianne.

En 2011, l'indicateur synthétique de qualité de service a été de 85,2 % pour les services de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant une mission fiscale, pour un objectif de 70%.

Le développement de l'administration électronique est également un objectif visant à faciliter l'impôt. 21 080 télé déclarations d'impôt sur le revenu ont été effectuées en 2011, soit une progression de +1,16% par rapport à 2010.

De plus, chez les professionnels, le nombre d'adhérents à télé TVA s'élève à 3 986 ( dont 2 394 télédéclarants à titre optionnel et 1 592 télédéclarants à titre obligatoire ).

Enfin, la Direction Départementale des Finances Publiques a procédé à une campagne de promotion du paiement dématérialisé de l'impôt ( mensualisation, prélèvement à l'échéance, paiement par internet ) et a enregistré une progression du nombre de nouveaux contrats de paiement dématérialisé qui se sont élevés en 2011 à 10 235.



**-Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible.**

En 2011, 98,36% des réclamations relatives à l'impôt sur le revenu et à la taxe d'habitation ont été traitées dans les 30 jours ( contre 98,43% en 2010 ).

Par ailleurs, 81,64% des demandes de remboursement de la TVA et de l'impôt sur les sociétés ont été effectives dans le délai de 30 jours.

Enfin, si un usager estime que sa situation fiscale n'a pas été appréciée correctement, ou n'est pas satisfait par la qualité du service rendu par la Direction Départementale des Finances Publiques, il peut saisir le conciliateur fiscal. En 2011, 170 demandes ont été reçues par le conciliateur fiscal départemental.

**-La sécurité juridique : le développement du rescrit.**

Le rescrit est une prise de position formelle de l'administration sur une situation de fait au regard d'un texte fiscal. La demande de rescrit s'applique à tous les impôts, droits et taxes figurant dans le code général des impôts. Elle ne concerne toutefois pas les procédures de contrôle, ni les obligations comptables et les modalités d'application des pénalités. Les particuliers comme les professionnels ou les collectivités locales relèvent de cette procédure.

En 2011, 102 rescrits ont été émis.